

**Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire
Réunion du Conseil communautaire
Jeudi 11 février 2021
à 20 h 00
Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-et-un, le onze février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Président le cinq février deux mille vingt-et-un, se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Madame Pauline MARTIN.

			PRESENT	ABSENT
Monsieur	Roger	BAUNÉ	X	
Madame	Frédérique	BEAUPUIS	X	
Madame	Anita	BENIER	X	
Monsieur	Jean-Pierre	BOTHEREAU	X	
Monsieur	Didier	BOUDET	X	
Madame	Odile	BRET	X	
Monsieur	David	CANET	X	
Madame	Clarisse	CARL	X	
Monsieur	Gérard	CORGNAC	X	
Monsieur	Jean-Marie	CORNIERE	X	
Monsieur	Frédéric	CUILLERIER	X	
Madame	Tatiana	DEPLANQUE-SZCZEPANIAK	X	
Monsieur	Patrice	DESPERELLE	X	
Monsieur	Jean Pierre	DURAND	X	
Monsieur	Patrick	ECHEGUT	X	
Monsieur	Bernard	ESPUGNA	X	
Monsieur	Yves	FAUCHEUX	Absent, remplacé par sa suppléante, Madame Gaëlle PALAIS	
Monsieur	Michel	FAUGOUIN	X	
Monsieur	Pascal	FOULON	X	
Monsieur	Philippe	GACONNET	X	
Monsieur	Romuald	GENTY	X	
Monsieur	Grégory	GONET	X	
Madame	Magda	GRIB	X	

Monsieur	Bertrand	HAUCHECORNE	X	
Monsieur	Olivier	JOUIN	X	
Monsieur	Joël	LAINÉ	X	
Madame	Anna	LAMBOUL	X	
Monsieur	Hervé	LEFEVRE	X	
Madame	Elisabeth	MANCHEC	X	
Madame	Pauline	MARTIN	X	
Madame	Michèle	MAZY-VILAIN	X	
Monsieur	Jacques	MESAS	X	
Madame	Florence	NAIZOT	X	
Monsieur	Arnold	NEUHAUS	X	
Monsieur	Guy	OLLIVIER	X	
Madame	Brigitte	PEROL	Absente, donne pouvoir à Monsieur Patrice DESPERELLE	
Monsieur	Philippe	POITOU	X	
Madame	Marie-Françoise	QUERE	X	
Monsieur	Philippe	ROSSIGNOL	X	
Madame	Céline	SAVAUX	X	
Monsieur	Laurent	SIMONNET	X	
Monsieur	Hervé	SPALETTA	X	
Monsieur	Arthur	THOREAU	X	
Monsieur	Daniel	THOUVENIN	X	
Madame	Joëlle	TOUCHARD	X	
Madame	Solange	VALLEE	X	
			Quitte la séance au point n°36	
			A partir du point n° 36, donne pouvoir à Madame Pauline MARTIN	
Monsieur	Bruno	VIVIER	X	

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des élus présents ou représentés, chacun pouvant être porteur de deux pouvoirs.

Cette séance ne pourra pas se tenir en présence du public en raison des mesures de couvre-feu.

La séance est retransmise en direct sur le compte Facebook de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (<https://www.facebook.com/CCTVL4541/>).

Le compte-rendu du Conseil communautaire est publié sur le site internet de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire <https://www.ccterresduvalde Loire.fr/>

1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 12 novembre 2020

Il est proposé l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 novembre 2020 adressé en pièce jointe.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2) Délibération n°2021-001 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Rapporteur : Pauline MARTIN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil communautaire de désigner Monsieur Arthur THOREAU en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Olivier VERNAY, Directeur Général des Services, en qualité d'auxiliaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DESIGNER Monsieur Arthur THOREAU, conseiller communautaire de Lailly-en-Val, benjamin des conseillers communautaires, en qualité de secrétaire de séance ;

2°/ DESIGNER Monsieur Olivier VERNAY, Directeur Général des Services, en qualité d'auxiliaire.

2b) Délibération n°2021-002 : Ajout de deux points à l'ordre du jour (complément adressé le 9 février 2021)

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé d'ajouter deux points à l'ordre du jour du Conseil communautaire, adressé le 9 février 2021 :

- Bilan à mi-parcours du CRST du PETR Pays Loire-Beauce pour la période 2020-2023
- Délégations d'attributions au Président – Décisions prises

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DELIBERER sur ces deux points ajoutés à l'ordre du jour.

3) Délibération n°2021-003 : Revalorisation Autorisation de Programme Réalisation d'une aire de grand passage

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Par délibération n°2020-002 en date du 6 février 2020, le Conseil communautaire a procédé à la création d'une autorisation de programme de 1 109 700 € afin de tenir compte de la réalisation d'une aire de grand passage sur les exercices budgétaires 2020 et 2021.

Le Conseil communautaire du 17/12/2020 a reventilé les crédits pour affecter toutes les dépenses et les recettes concernées à cette opération et tenir compte de l'impact de la crise sanitaire qui a retardé les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ REVALORISER le montant de l'Autorisation de Programme à 1 066 690 € ;

2°/ INSCRIRE dans le Budget Principal 2021 les crédits de paiement à hauteur de 922 001.89 € ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

4) Délibération n°2021-004 : Revalorisation Autorisation de Programme Extension de la déchèterie de Cléry-Saint-André

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Par délibération n°2020-003 en date du 6 février 2020, le Conseil communautaire a procédé à la création d'une autorisation de programme de 1 020 000 € afin de tenir compte de la réalisation de l'extension de la déchèterie de Cléry-Saint-André sur les exercices budgétaires 2020 et 2021.

Le Conseil communautaire du 17/12/2020 a reventilé les crédits pour affecter toutes les dépenses et les recettes concernées à cette opération et tenir compte de l'impact de la crise sanitaire qui a retardé les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ REVALORISER le montant de l'Autorisation de Programme à 1 096 953 € ;
- 2°/ INSCRIRE dans le Budget Principal 2021 les crédits de paiement à hauteur de 1 050 700 € ;
- 3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

5) Délibération n°2021-005 : Budget Principal 2020 – Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	24 390 989,98 €	25 679 023,54 €	1 288 033,56 €
Résultat antérieur reporté			5 531 137,37 €
Résultat à affecter			6 819 170,93 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	4 777 675,27 €	4 038 859,44 €	-738 815,83 €
Résultat antérieur reporté			1 569 114,30 €
Solde global d'exécution			830 298,47 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	394 703,75 €	338 541,72 €	-56 162,03 €
Besoin de financement			<i>Néant</i>

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	830 298,47 €
Report fonctionnement (R 002)	6 819 170,93 €

Madame MARTIN explique que ces résultats ne sont pas encore définitifs car le compte administratif et le compte de gestion n'ont pas été finalisés. Elle précise qu'ils sont susceptibles d'évoluer à la marge. Monsieur ECHEGUT complète en indiquant que des échanges sont intervenus avec le comptable public pour proposer des chiffres les plus fiables possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Principal - 2020 :
 - Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 830 298,47 €
 - Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 6 819 170,93 €
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

6) Délibération n°2021-006 : Budget Annexe - Assainissement Régie – 2020 – Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 761 285,38 €	3 275 656,89 €	1 514 371,51 €
Résultat antérieur reporté			721 526,00 €
Résultat à affecter			2 235 897,52 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	4 067 837,22 €	3 522 630,76 €	-545 206,46 €
Résultat antérieur reporté			-106 037,45 €
Solde global d'exécution			-651 243,91 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	120 551,11 €	684 019,06 €	563 463,95 €
Besoin de financement			87 779,96 €

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (D 001)	-651 243,91 €
Affectation à l'investissement au 1068	87 779,96 €
Report en fonctionnement (R 002)	2 148 117,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe – Assainissement Régie - 2020 :

- Article 001 – Déficit d'investissement reporté : 651 243,91 €
- Article 1068 – Autres réserves : 87 779,96 € ;
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 2 148 117,56 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

7) Délibération n°2021-007 : Budget Annexe - Assainissement Délégation de Service Public – 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 890 350,67 €	906 670,71 €	-983 679,96 €
Résultat antérieur reporté			1 342 923,51 €
Résultat à affecter			359 243,55 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	3 031 364,71 €	1 184 709,00 €	-1 846 655,71 €
Résultat antérieur reporté			2 569 323,45 €
Solde global d'exécution			722 667,95 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	35 596,67 €	0,00 €	-35 596,67 €
Besoin de financement			<i>Néant</i>

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	722 667,95 €
Report fonctionnement (R 002)	359 243,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe – Assainissement Délégation de Service Public - 2020 :

- Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 722 667,95 € ;
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 359 243,55 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

8) Délibération n°2021-008 : Budget Annexe - SPANC – 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

CONSIDÉRANT les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	39 633,97 €	39 402,32 €	-231,65 €
Résultat antérieur reporté			500,52 €
Résultat à affecter			268,87 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté			696,37 €
Solde global d'exécution			696,37 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			<i>Néant</i>

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	696,37 €
Report en fonctionnement (R 002)	268,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe SPANC - 2020 :

- Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 696,37 € ;
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 268,87 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

9) Délibération n°2021-009 : Budget Annexe - Gymnase solaire – 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	36 787,69 €	13 627,17 €	23 160,52 €
Résultat antérieur reporté			-20 829,45 €
Résultat à affecter			2 331,07 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	10 000 €	27 297,88 €	17 297,88 €
Résultat antérieur reporté			-17 297,88 €
Solde global d'exécution			0,00 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			<i>Néant</i>

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (001)	Néant
Report fonctionnement (R 002)	2 331,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe Gymnase Solaire - 2020 :

- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 2 331,07 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

10) Délibération n°2021-010 : Budget Annexe - Lotissement de Binas – 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	80 520,61 €	80 520,61 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté			333,00 €
Résultat à affecter			333,00 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	80 519,61 €	79 332,16 €	-1 187,45 €
Résultat antérieur reporté			20 667,84 €
Solde global d'exécution			19 480,39 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			<i>Néant</i>

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	19 480,39 €
Report fonctionnement (R 002)	333,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe Lotissement de Binas - 2020 :

- Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 19 480,39 € ;
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 333,00 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

11) Délibération n°2021-011 : Budget Annexe - Prestations de services – 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	396 613,06 €	396 613,06 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté			0,00 €
Résultat à affecter			0,00 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté			0,00 €
Solde global d'exécution			0,00 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			<i>Néant</i>

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (001)	Néant
Report fonctionnement (002)	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe – Prestations de services - 2020 ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

12) Délibération n°2021-012 : Budget Annexe - ZA LA METAIRIE – 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	104 891,74 €	104 891,74 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté			2 256,80 €
Résultat à affecter			2 256,80 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	88 811,74 €	104 616,74 €	15 805,00 €
Résultat antérieur reporté			4 945,96 €
Solde global d'exécution			20 750,96 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			<i>Néant</i>

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	20 750,96 €
Report fonctionnement (R 002)	2 256,80 €

Profitant de la présentation des résultats de ce budget annexe, et des difficultés rencontrées avec le logiciel applicatif du vote électronique, les élus abordent la question de la fibre qui tarde. Madame MARTIN indique que les questions et interrogations à ce sujet pourront être abordées avec Monsieur NERAUD lors d'une prochaine conférence des maires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA LA METAIRIE - 2020 :

- Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 20 750,96 € ;
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 2 256,80 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

13) Délibération n°2021-013 : Budget Annexe - ZA PIERRELETS – 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	401 449,79 €	414 247,79 €	12 798,00 €
Résultat antérieur reporté			0,00 €
Résultat à affecter			12 798,00 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	377 806,38 €	595 516,63 €	217 710,25 €
Résultat antérieur reporté			-217 710,25 €
Solde global d'exécution			0,00 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			<i>Néant</i>

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (001)	Néant
Report fonctionnement (R 002)	12 798 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA PIERRELETS - 2020 :

- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 12 798 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

14) Délibération n°2021-014 : Budget Annexe - ZA SYNERGIE – 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 074 010,38 €	1 074 010,38 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté			23 330,06 €
Résultat à affecter			23 330,06 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	988 532,90 €	921 303,61 €	-67 229,29 €
Résultat antérieur reporté			2 562 762,25 €
Solde global d'exécution			2 495 532,96 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			<i>Néant</i>

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	2 495 532,96 €
Report en fonctionnement (R 002)	23 330,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA SYNERGIE - 2020 :

- Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 2 495 532,96 € ;
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 23 330,06 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

15) Délibération n°2021-015 : Budget Annexe - ZA TOURNESOLS – 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	430 539,46 €	430 539,46 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté			0,00 €
Résultat à affecter			0,00 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	430 359,46 €	559 718,92 €	129 359,46 €
Résultat antérieur reporté			-130 359,46 €
Solde global d'exécution			-1 000,00 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			1 000,00 €

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (D 001)	-1 000,00 €
Report en fonctionnement (002)	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA Tournesols - 2020 :

- Article 001 – Déficit d'investissement reporté : 1000€ ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

16) Délibération n°2021-016 : Budget Annexe - ZA CHANTAUPIAUX – 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 552 009,80 €	1 769 282,49 €	217 272,69 €
Résultat antérieur reporté			-169 266,69 €
Résultat à affecter			48 006,00 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 582 009,44 €	1 505 639,79 €	-76 369,65 €
Résultat antérieur reporté			-77 946,92 €
Solde global d'exécution			-154 316,57
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			154 316,57 €

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (D 001)	-154 316,57 €
Affectation à l'investissement au 1068	48 006,00 €
Report en fonctionnement (002)	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA CHANTAUPIAUX - 2020 :

- Article 001 – Déficit d'investissement reporté : 154 316,57 €
- Article 1068 – Autres réserves : 48 006,00 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

17) Délibération n°2021-017 : Budget Annexe - ZA LES VARIGOINS – 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 584,78 €	11 399,10 €	9 814,32 €
Résultat antérieur reporté			-9 767,99 €
Résultat à affecter			46,33 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	50 231,93 €	146 230,99 €	95 999,06 €
Résultat antérieur reporté			-95 930,99€
Solde global d'exécution			68,07 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			<i>Néant</i>

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	68,07 €
Report en fonctionnement (R 002)	46,33 €

Monsieur ECHEGUT indique que l'absence de foncier commercialisable rend nécessaire la clôture de ce budget annexe au cours de l'année 2021. En effet, ce budget n'a pour objet que le remboursement de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA VARIGOINS - 2020 ;

- Article 001 – Excédent d'investissement reporté : 68,07 € ;
- Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 46,33 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

18) Délibération n°2021-018 : Adoption du Budget Principal 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

A titre d'explication et d'information, une synthèse a été faite de l'ensemble des budgets communautaires.

La crise sanitaire a déjà eu des conséquences très importantes sur les budgets 2020 de toutes les communes et EPCI. Cette crise fait peser de grandes incertitudes sur la construction des budgets locaux pour 2021. Cela rend l'exercice d'équilibre des budgets des intercommunalités très délicat, particulièrement en raison des baisses de recettes de fiscalité.

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire n'échappe pas à ce phénomène. La crise sanitaire continue de produire ses effets de manière très significative en 2021, en particulier sur les recettes fiscales et les recettes de tarification des services. Cette crise induit aussi des dépenses supplémentaires pour la protection des agents ou le soutien des TPE par exemple.

2021 sera donc une année charnière et le budget 2021 ; premier budget de la nouvelle mandature, poursuivra plusieurs objectifs :

- Stabiliser les équilibres,
- Préserver les ménages en assurant la plus juste contribution pour les services de proximité,
- Continuer de soutenir l'économie avec un niveau d'investissement volontariste.

C'est dans ce contexte que s'est élaboré le projet de budget 2021 qui s'équilibre, en consolidant budget principal et budgets annexes, à 54 898 601.92 €.

Cette présentation consolidée permet de visualiser l'ensemble des crédits budgétaires votés par le Conseil communautaire, budget principal et budgets annexes cumulés. Il s'agit d'un agrégat ne tenant pas compte de l'obligation d'autonomie financière qui s'impose aux services publics industriels et commerciaux et additionnant l'ensemble des crédits inscrits sans retraitement et sans distinction des différents régimes de TVA.

Malgré les effets très importants de la crise sanitaire, les budgets sont présentés en équilibre. Ainsi ces budgets 2021 intègrent :

- Les effets de la crise sanitaire sur les recettes comme sur les dépenses,
- Une stabilité de la fiscalité directe,
- La maîtrise des dépenses de gestion,
- Un niveau d'investissement qui reste soutenu et traduit le volontarisme et l'ambition de la collectivité.

Monsieur ECHEGUT procède à la présentation des budgets consolidés. Il explique qu'il débutera cette présentation par un point sur la consolidation du budget principal avec les 13 budgets annexes. Il souligne que cette consolidation est artificielle car elle ne tient pas compte de l'autonomie financière mais elle correspond à la somme des crédits votés par l'assemblée tous budgets confondus.

Monsieur ECHEGUT poursuit sa présentation en commentant le tableau de répartition des crédits par politique publique :

- 9 240 620 € sont consacrés à l'action économique
- 9 048 749 € sont consacrés à l'aménagement et services urbains, environnement (dont l'extension de la déchèterie de Cléry-Saint-André)
- 10 454 033 € sont consacrés à l'assainissement
- 683 620 € sont consacrés à la culture
- 1 780 590 € sont consacrés à l'enseignement et la formation
- 308 375 € sont consacrés à la famille
- 1 530 067 € sont consacrés aux interventions sociales et la santé (dont aire de grand passage)
- 89 236 € sont consacrés au logement
- 16 213 859 € sont consacrés aux services généraux. Cette somme comprend les résultats consolidés du BP pour 5 079 170 €, le virement à la section d'investissement de 1 760 000 €, le remboursement des AC aux communes pour 5 762 381 €, la contribution au FNGIR pour 1 030 464 € ainsi que les amortissements.
- 3 690 500 € sont consacrés au sport et à la jeunesse
- 1 459 570 € sont consacrés à la sécurité et la salubrité publiques (contribution SDIS)
- 399 380 € sont consacrés aux prestations de service (missions effectuées par le SADSI ou la collecte des déchets auprès d'Ardon et Ligny le Ribault).

Un graphique illustre la répartition de ces crédits.

Monsieur ECHEGUT commente ensuite les recettes consolidées qui s'élèvent à 57 331 917.97 € notamment en raison du suréquilibre de certains budgets de zones votés en suréquilibre.

- 10 043 654.98 € proviennent de l'action économique et intègrent les résultats cumulés des ZA dont 2 495 532.96 € de Synergie
- 7 888 280.45 € proviennent de l'aménagement et services urbains, environnement (dont 5 345 000 € issus de la TEOM)
- 10 454 033 € proviennent de l'assainissement
- 84 901.94 € proviennent de la culture
- 373 911.41€ proviennent de l'enseignement et de la formation
- 187 575.90 € proviennent de la politique en faveur de la famille
- 1 215 880.95 € proviennent des interventions sociales et la santé
- 106 633 € proviennent du logement
- 25 653 666.47 € sont liées services généraux. Cette somme comprend les recettes de fiscalité pour 12 416 267 €, le virement à la section d'investissement de 1 760 000 €, les amortissements pour 4 907 955 € et le résultat consolidé du BP pour 5 079 170 €.

- 917 297.79 € proviennent du sport et de la jeunesse
- 6 702 € sont liées à la sécurité et la salubrité publiques
- 399 380 € sont consacrés aux prestations de service (remboursement de certaines missions effectuées par le SADSI ou la collecte des déchets auprès d'Ardon et Ligny-le-Ribault).

Monsieur ECHEGUT explique que l'excédent cumulé de tous les budgets consolidés est de 13 457 391.34 €. Un graphique projeté illustre la répartition des recettes par politique publique.

Ensuite, Monsieur ECHEGUT fait un point sur la dette consolidée qui s'élèvera en fin d'année 2021 à 26 575 212.76 €. L'annuité correspond à une dépense de 4 885 813.36 €. La capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Sur la base des dépenses et des recettes inscrites, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 6 années.

Madame MARTIN explique que la majorité des emprunts concerne les zones d'activité. Monsieur CUILLERIER se réjouit que la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire retrouve des marges de manœuvre et un plein équilibre. Il félicite l'exécutif pour le travail réalisé.

Avant de passer à l'analyse du budget principal, Monsieur HAUCHECORNE souhaite des précisions sur le traitement de la taxe d'habitation et de la CFE dont une partie sera compensée par l'Etat. Madame MARTIN renvoie à l'analyse des recettes fiscales qui sera faite en fonction des notifications définitives qui n'ont pas été reçues à ce jour et que la maquette budgétaire sera adaptée le cas échéant.

Monsieur GONET veut savoir quel est le vrai budget de la collectivité car le chiffre donné pour le budget principal comprend les excédents reportés. Monsieur ECHEGUT explique que cette information sera donnée au cours de l'analyse à suivre du seul budget principal. Toutefois, il peut d'ores et déjà répondre à l'interrogation de Monsieur GONET en lui confirmant que la section de fonctionnement a été équilibrée sans avoir recours à l'excédent cumulé.

Monsieur ECHEGUT poursuit avec la présentation du budget principal 2021. Malgré les effets très importants de la crise sanitaire, le budget est présenté en équilibre. Ce budget porte encore les effets de la crise sanitaire sur les recettes comme sur les dépenses. Cependant, il traduit trois engagements forts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire :

- Une stabilité de la fiscalité directe,
- La maîtrise des dépenses de gestion,
- Un niveau d'investissement qui reste soutenu et traduit le volontarisme et l'ambition de la collectivité.

PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET 2021 PAR GRANDES MASSES / Budget principal et budgets annexes

Présentation globalisée

Le budget élaboré pour 2021 consolidant tous les budgets annexes présente un montant global de recettes et de dépenses de 54 898 601.92 €. Par ailleurs, les crédits d'investissement engagés en 2020 et qui n'ont pas été mandatés avant la clôture de l'exercice, feront l'objet d'un report sur l'exercice 2021 et viendront s'ajouter aux crédits inscrits au budget primitif. Ces crédits à reporter sur 2021 sont estimés à 550 855.56 €.

Parallèlement, les recettes de subventions d'investissement et les emprunts, qui auront fait l'objet d'un engagement mais non de titres à la fin de l'exercice 2020, seront reportés sur 2021.

En 2021, sur un budget total consolidé (BP + BA) de 54 898 601.92 € (toutes sections confondues) :

- 14 035 135.60 € seront consacrés aux investissements, en direction des habitants et de la sphère économique,
- 10 847 238,54 € seront destinés notamment aux versements aux communes à travers des attributions de compensation (5 762 381 €), au remboursement de la dette (4 885 813.36 € capital et intérêts confondus) et aux contributions entre budgets (199 044.18 €)

Les dépenses d'investissement cumulées s'élèvent pour 2021 à 14 035 135.60 € tous budgets confondus dont notamment :

- 4 256 436 € sont consacrés à l'action économique
- 2 739 193 € sont consacrés à l'aménagement et services urbains, environnement (dont l'extension de la déchèterie de Cléry-Saint-André)
- 4 757 653 € sont consacrés à l'assainissement
- 56 600 € sont consacrés à la culture
- 161 358 € sont consacrés à l'enseignement et la formation
- 25 654 € sont consacrés à la famille

- 1 114 337 € sont consacrés aux interventions sociales et la santé (dont aire de grand passage)
- 36 545 € sont consacrés au logement
- 78 353 € sont consacrés aux services généraux
- 809 004 € sont consacrés au sport et à la jeunesse

La capacité globale d'autofinancement

En faisant la somme arithmétique des masses budgétaires inscrites au budget principal et dans les différents budgets annexes, il est possible d'évaluer la capacité globale d'autofinancement de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, même si la réglementation impose l'autonomie financière de certains budgets, en particulier ceux de l'assainissement.

Les budgets annexes qui retracent le coût de production de terrains en cours d'aménagement pourraient ne pas être dans les analyses suivantes. Pour cette année, la capacité globale d'autofinancement a été calculée sur l'ensemble des budgets annexes.

Le budget 2021 cumulé fait apparaître un niveau d'épargne de gestion prévisionnel 6 040 201.99 €.

Encours de la dette globale

Fin 2021, compte tenu des remboursements, la dette devrait s'établir autour de 26 575 212.76 €.

La capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Sur la base des dépenses et des recettes inscrites, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 6 années.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre à 36 771 170.66 €

Les dépenses d'investissement s'établissent à 6 053 378.39 € dont 4 622 764.75 € de dépenses d'équipement, financées notamment par l'épargne disponible pour 1 760 000 €, des ressources propres (subventions, FCTVA) à hauteur de 1 783 162.09 € ou le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 830 298.47 €.

Les recettes réelles de fonctionnement

Monsieur ECHEGUT commente un graphique qui illustre la répartition des recettes de fonctionnement de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire puis poursuit avec un tableau qui précise les hypothèses retenues relatives aux recettes fiscales. Ce tableau ne distingue pas selon les comptes utilisés mais compare les montants des recettes à percevoir.

Les recettes de fonctionnement sont présentées en diminution par rapport à l'exercice 2020. Cette évolution est la résultante des baisses de recettes subies en raison de la crise sanitaire et de l'évolution parallèle des recettes liées aux modifications opérées sur le périmètre de collecte et de traitement des déchets (incluant désormais Beauce la Romaine).

Recettes	BP 2021	Réalisé 2020
73111 - Taxes foncières et d'habitation	7 848 684,00 €	7 886 587,00 €
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 168 773,00 €	2 408 043,00 €
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	484 385,00 €	482 449,97 €
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	850 000,00 €	855 280,00 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	40 000,00 €	41 164,00 €
73211 - Attribution de compensation	1 024 425,00 €	1 024 425,00 €
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	5 345 000,00 €	5 345 817,00 €
Total général	17 761 267,00 €	18 107 135,61 € (yc taxe de séjour)

A titre de complément, un focus a été réalisé sur le détail des taxes foncières et d'habitation. Le montant perçu de CFE pour l'année 2020 est de 3 779 003 €.

Une analyse des recettes a été faite. Le tableau ci-dessous présente la liste des recettes de fonctionnement.

Type de recettes	Montant
Autres produits (rbt charges personnel, MAD personnel)	154 830,00 €
Excédents	6 819 170,93 €
Collecte déchets (TEOM, valorisation déchets)	6 090 060,00 €
Communes membres (AC, MAD personnel...)	1 100 425,00 €
Opérations comptables (contribut° entre budgets, reprises sur subv.)	831 963,10 €
Entreprises (CVAE, TASCUM, IFR, CFE...)	7 300 158,00 €
Etat (DGF, FCTVA, comp. fiscales, CAF...)	3 313 919,00 €
Loyers	277 186,00 €
Ménages (TH&TF)	4 111 684,00 €
Recettes de tarification	547 590,00 €
Subventions reçues (autres qu'Etat : Départements, Région)	170 806,24 €
	30 717 792,27 €

Monsieur HAUCHECORNE indique qu'il aurait souhaité voir apparaître la distinction faite entre le produit fiscal de la taxe d'habitation et le montant de la part de TVA perçue au titre de la compensation. En effet, le tableau évoque encore la taxe d'habitation alors qu'il faudrait préciser qu'il ne s'agit désormais que de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La compensation se fera au travers d'une part de TVA calculée à partir d'un pourcentage national sur la base de la TVA de l'année. Il poursuit en indiquant que la compensation de la moitié de la CFE se fera à partir d'une dotation de l'Etat ce qui mesure le poids d'une évolution des taux. La somme sera similaire mais pas calculée sur les mêmes bases. Monsieur DURAND note que la taxe d'habitation est maintenue pour le bloc communal. Monsieur HAUCHECORNE précise que les communes vont percevoir une quote-part du foncier du Département. Madame MARTIN souligne que les taux seront figés jusqu'en 2023 sur la base des taux de 2019.

Monsieur ECHEGUT fait part de ses craintes concernant l'évolution à la baisse de la CVAE. Monsieur HAUCHECORNE mentionne les diminutions moyennes annoncées au niveau national. Il souligne la prudence des hypothèses communautaires retenues.

En guise de conclusion sur l'analyse des recettes fiscales, Madame MARTIN exprime ses craintes pour l'autonomie financière des collectivités dès lors que les recettes fiscales sont remplacées par des compensations de l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement

En ce qui concerne la section de fonctionnement, Monsieur ECHEGUT explique que certaines dépenses ont augmenté de manière maîtrisée. C'est le cas des charges à caractère général et des dépenses de personnel. Sur ce point, l'augmentation est liée à l'intégration de l'office de tourisme, le Glissement Vieillesse Technicité et l'assurance du personnel.

Monsieur DURAND souligne qu'en mettant en concurrence des assureurs et donc sans passer par le centre de gestion, le coût a baissé de 10 % tout en augmentant les garanties. Parallèlement, certaines dépenses ont diminué. C'est le cas des charges de gestion courante et des charges financières compte tenu de l'absence de nouvel emprunt contracté en 2020 et 2021.

Les dépenses de fonctionnement de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sont estimées à 30 717 792,27 €. Ces dépenses se répartissent comme suit :

- 950 169 € sont consacrés à l'action économique (BA ZA etc.)
- 6 293 655 € sont consacrés à l'aménagement, services urbains et environnement
- 627 020 € sont consacrés à la culture
- 1 619 231 € sont consacrés à l'enseignement et la formation
- 282 721 € sont consacrés à la famille
- 415 729 € sont consacrés à l'intervention sociale et la santé
- 52 690 € sont consacrés au logement
- 1 459 570 € sont consacrés à la sécurité et la salubrité publiques
- 16 135 506 € sont consacrés aux services généraux
- 2 881 496 € sont consacrés au sport et à la jeunesse

Il convient de noter que les dépenses consacrées aux services généraux comprennent notamment :

- 5 762 381€ d'attributions de compensation versées aux communes,
- 5 059 170.93 € de résultats cumulés.

Les dépenses réelles d'investissement

Monsieur ECHEGUT explique que les dépenses d'investissement s'établissent à 6 053 378.39 € dont 4 622 764.75 € de dépenses d'équipement financées notamment par l'épargne disponible pour 1 760 000 €, des ressources propres (subventions, FCTVA) à hauteur de 1 783 162.09 € ou le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 830 298.47 €.

Les dépenses d'équipement du budget principal sont proposées à 6 053 378.39 €. Elles se répartissent comme suit :

- 1 042 332 € sont consacrés à l'action économique
- 2 739 193 € sont consacrés à l'aménagement et services urbains, environnement (dont extension de la déchèterie de Cléry-Saint-André)
- 56 600 € sont consacrés à la culture
- 161 358 € sont consacrés à l'enseignement et la formation
- 25 654 € sont consacrés à la famille
- 1 114 337 € sont consacrés aux interventions sociales et la santé (dont aire de grand passage)
- 36 545 € sont consacrés au logement
- 78 353 € sont consacrés aux services généraux
- 809 004 € sont consacrés au sport et à la jeunesse

4 622 764.75 € sont des dépenses d'équipement concernant notamment :

- Des travaux de voirie dans les parcs d'activité pour un montant de 756 316 € : Actiloire (112 200 €), les Pierrelets (179 839 €), Portes de Tavers (224 277 €), les Sablons (240 000 €)
- Les aides économiques pour un montant de 100 000 €
- Des travaux dans les écoles pour un montant de 33 000 € : équipements, éclairage des classes, réfection des peintures (garderie de Verdes), réfection mur de la cantine Épièds-en-Beauce
- Des travaux et des aménagements dans les médiathèques pour un montant de 56 600 € : acquisition d'un véhicule, équipements informatiques
- Des travaux de mise aux normes dans les piscines pour un montant de 63 136 € : changement traitement du chlore, équipements informatiques des services, matériel pédagogique
- Des travaux dans les stades pour un montant de 54 073 € : Installation d'une VMC dans les vestiaires du complexe Raulin, la rénovation des douches des vestiaires de Bouby, remplacement des mats d'éclairage Bouby
- Le lancement d'un schéma directeur eaux pluviales / eau potable (intégré dans le contrat départemental et donc partiellement subventionné) pour un montant de 330 000 €
- Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au Bardon pour un montant de 134 400 €
- Des travaux de renaturation de la Mauve pour un montant de 71 500 €
- Travaux sur les liaisons douces pour un montant de 9 000 €
- Des implantations de colonnes enterrées, achats de bacs de collecte, totems explicatifs dans les déchèteries pour un montant de 339 037 €
- Travaux dans les logements destinés aux personnes âgées pour un montant de 12 472 €

394 703.75 € sont des Restes à réaliser.

A ces dépenses d'équipements s'ajoutent 942 889.45 € au titre du remboursement de la dette du budget principal.

Les recettes réelles d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

Pour 2021, la recette attendue au titre du FCTVA, calculée sur la base des dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2021, est inscrite pour 250 000 €.

Les subventions obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles seront inscrites en conformité avec les prévisions de recettes.

Pour 2021, le produit s'élève à 1 533 162.09 € comprenant :

- 139 171 € de la part de l'Etat et des établissements nationaux
- 18 667 € de la Région Centre-Val de Loire
- 608 211.76 € du Département du Loiret (soutien aire de grand passage, contrat départemental de soutien aux projets strictement réparti entre le soutien à l'extension de la Déchèterie (150 000 €) et le contrat à venir)
- 94 126.22 € de la part des communes membres (refacturation génie civil pour l'implantation des colonnes enterrées notamment)
- 206 785.46 € de la part de l'Europe dans le cadre du financement de la MSP de Cléry-Saint-André
- 465 920 € au titre de la DETR relative à l'aire de grand passage

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Sur la base des dépenses et des recettes inscrites au budget, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 3 années pour l'année 2021.

Monsieur DURAND indique qu'il s'agit là du premier vrai budget de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire depuis la fusion.

Monsieur GONET, par le biais de la discussion instantanée, s'interroge sur la signalétique des bâtiments publics. Madame MARTIN précise qu'il s'agit d'un des objectifs du projet de territoire.

Également par le biais de la discussion instantanée, Madame NAIZOT demande si des investissements ont été inscrits dans le cadre de la prise de compétence mobilité. Madame MARTIN indique que les investissements nécessaires seront inscrits en fonction des choix qui seront faits dans le cadre du projet de territoire.

Monsieur ECHEGUT souligne que le passage en M57 va permettre d'améliorer et de simplifier les relations avec le comptable public.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget primitif principal 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 30 717 792.27 € en section de fonctionnement et de 6 053 378.39 € en section d'investissement, selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	11 145 155.50 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 696 369.60 €
014 - Atténuations de produits	6 924 045.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 900 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 760 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 522 717.83 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 372 201.15 €
66 - Charges financières	301 383.19 €
67 - Charges exceptionnelles	95 920.00 €
TOTAL	30 717 792.27 €

RECETTES

CHAPITRE- LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	6 819 170.93 €
013 - Atténuations de charges	80 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 313.10 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 560 364.00 €
73 - Impôts et taxes	17 761 267.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	4 062 800.24 €
75 - Autres produits de gestion courante	283 777.00 €
77 - Produits exceptionnels	20 100.00 €
TOTAL	30 717 792.27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
020 - Dépenses imprévues (investissement)	44 362.19 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 313.10 €
041 - Opérations patrimoniales	120 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	9 550.51 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	942 889.45 €
20 - Immobilisations incorporelles	400 154.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	181 296.50 €
21 - Immobilisations corporelles	2 166 567.89 €
23 - Immobilisations en cours	2 056 044.75 €
458103 - Chèques cadeaux Soutenons nos commerçants	2 200.00 €
TOTAL	6 053 378.39 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	830 298.47 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 760 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 522 717.83 €
041 - Opérations patrimoniales	120 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	250 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	1 533 162.09 €
23 - Immobilisations en cours	35 000.00 €
458203 - Chèques cadeaux Soutenons nos commerçants	2 200.00 €
TOTAL	6 053 378.39 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

19) Délibération n°2021-019 : Adoption du Budget Annexe - Assainissement Régie – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Monsieur ECHEGUT explique que tous les budgets ont été présentés au comptable public. Lors de cette présentation, il a été relevé que l'inscription d'une ligne de trésorerie contractée en janvier 2021 ne devait être inscrite ni en dépenses ni en recettes. C'est pour cette raison qu'une nouvelle version du budget annexe assainissement régie a été adressée aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - Assainissement Régie - 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 4 290 617.56 € en section de fonctionnement et de 3 659 118.30 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	1 352 391.66 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	67 000.00 €
014 - Atténuations de produits	156 500.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	130 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 134 806.36 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 106.77 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 500.00 €
66 - Charges financières	170 812.77 €
67 - Charges exceptionnelles	18 500.00 €
TOTAL	4 290 617.56 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 148 117.56 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 027 500.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	30 000.00 €
TOTAL	4 290 617.56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	651 243.91 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	150 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	48 300.12 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 935 417.13 €
20 - Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	461 168.00 €
23 - Immobilisations en cours	75 189.00 €
458101 - Travaux de raccordement EU Messas "Domaine privé"	232 800.14 €
TOTAL	3 659 118.30 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 134 806.36 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 106.77 €
041 - Opérations patrimoniales	48 300.12 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	87 779.96 €
13 - Subventions d'investissement	898 098.46 €
458201 - Travaux de raccordement EU Messas "Domaine privé"	233 026.63 €
TOTAL	3 659 118.30 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

20) Délibération n°2021-020 : Adoption du Budget Annexe - Assainissement Délégation de Service Public – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - Assainissement Délégation de Service Public - 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1 307 693.55 € en section de fonctionnement et de 1 097 838.43 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	809 106.98 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	45 000.00 €
014 - Atténuations de produits	6 300.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	70 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	18 161.85 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	252 708.63 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000.00 €
66 - Charges financières	103 416.09 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00 €
TOTAL	1 307 693.55 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	359 243.55 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 250.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	918 200.00 €
TOTAL	1 307 693.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
020 - Dépenses imprévues (investissement)	70 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 250.00 €
041 - Opérations patrimoniales	5 800.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	731 191.76 €
20 - Immobilisations incorporelles	60 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	154 174.17 €
23 - Immobilisations en cours	46 422.50 €
TOTAL	1 097 838.43 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	722 667.95 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	18 161.85 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	252 708.63 €
041 - Opérations patrimoniales	5 800.00 €
13 - Subventions d'investissement	98 500.00 €
TOTAL	1 097 838.43 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

21) Délibération n°2021-021 : Adoption du Budget Annexe - SPANC – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - SPANC - 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 98 068.87 € en section de fonctionnement et de 696.37 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	68 500.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	27 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	268.87 €
65 - Autres charges de gestion courante	800.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 500.00 €
TOTAL	98 068.87 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	268.87 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	97 800.00 €
TOTAL	98 068.87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
21 - Immobilisations corporelles	696.37 €
TOTAL	696.37 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	696.37 €
TOTAL	696.37 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

22) Délibération n°2021-022 : Adoption du Budget Annexe - Gymnase solaire – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Compte tenu des difficultés et de la saturation de la plateforme de vote électronique, Madame MARTIN propose que les prochains votes se déroulent à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – Gymnase solaire - 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 15 900 € en section de fonctionnement et de 10 000 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	3 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 512.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 488.00 €
66 - Charges financières	2 900.00 €
TOTAL	15 900.00 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 331.07 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 568.93 €
TOTAL	15 900.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000.00 €
TOTAL	10 000.00 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 512.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 488.00 €
TOTAL	10 000.00 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

23) Délibération n°2021-023 : Adoption du Budget Annexe - Lotissement de Binas – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Madame MARTIN explique que les terrains ne se vendent pas. Elle a proposé à Madame VALLEE, qui l'a accepté, de transformer les lots habitat restant en lots destinés à l'action économique. La question va être étudiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – Lotissement de Binas - 2021 présentant un suréquilibre de 123 852.61 € en section de fonctionnement et s'équilibrant en dépenses en en recettes à la somme de 123 519.61 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	43 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 519.61 €
TOTAL	123 519.61 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	333.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 519.61 €
TOTAL	123 852.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 519.61 €
TOTAL	123 519.61 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 480.39 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 519.61 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 519.61 €
TOTAL	123 519.61 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

24) Délibération n°2021-024 : Adoption du Budget Annexe - Prestations de services – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Monsieur ECHEGUT donne des explications sur l'intérêt et l'objectif de disposer d'un tel budget prestations de services.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – Prestations de services - 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 399 380 € en section de fonctionnement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	363 680.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	35 700.00 €
TOTAL	399 380.00 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	399 380.00 €
TOTAL	399 380.00 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

25) Délibération n°2021-025 : Adoption du Budget Annexe - ZA LA METAIRIE – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA LA METAIRIE - 2021 présentant un suréquilibre de 98 068.54 € en section de fonctionnement et un suréquilibre de 109 562.70 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	7 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 811.74 €
TOTAL	95 811.74 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 256.80 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 811.74 €
TOTAL	98 068.54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 811.74 €
TOTAL	95 811.74 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 750.96 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 811.74 €
TOTAL	109 562.70 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

26) Délibération n°2021-026 : Adoption du Budget Annexe - ZA PIERRELETS – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA PIERRELETS - 2021 présentant un suréquilibre de 366 108.31 € en section de fonctionnement et un suréquilibre de 336 183.25 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	9 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	336 183.25 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 500.00 €
66 - Charges financières	3 500.00 €
TOTAL	352 183.25 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	12 798.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 834.31 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 500.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 976.00 €
TOTAL	366 108.31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 834.31 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	42 839.13 €
TOTAL	306 673.44 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	336 183.25 €
TOTAL	336 183.25 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

27) Délibération n°2021-027 : Adoption du Budget Annexe - ZA SYNERGIE – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Madame MARTIN explique qu'il reste très peu de terrains à vendre. Elle indique qu'il conviendra de rester vigilants dans le cadre du SCoT. Les sollicitations ne pourront pas toutes être satisfaites et les zones arriveront vite à saturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA SYNERGIE- 2021 présentant un suréquilibre de 1 164 862.96 € en section de fonctionnement et un suréquilibre de 2 924 065.86 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	678 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	428 532.90 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	17 500.00 €
66 - Charges financières	17 500.00 €
TOTAL	1 141 532.90 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	23 330.06 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 855.50 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	17 500.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	950 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	160 177.40 €
TOTAL	1 164 862.96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 855.50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	560 000.00 €
TOTAL	573 855.50 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 495 532.96 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	428 532.90 €
TOTAL	2 924 065.86 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

28) Délibération n°2021-028 : Adoption du Budget Annexe - ZA TOURNESOLS – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA TOURNESOLS- 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 431 359.46 € en section de fonctionnement et de 432 359.46 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	1 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 359.46 €
TOTAL	431 359.46 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	431 359.46 €
TOTAL	431 359.46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	431 359.46 €
TOTAL	432 359.46 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 359.46 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €
TOTAL	432 359.46 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

29) Délibération n°2021-029 : Adoption du Budget Annexe - ZA CHANTAUPIAUX – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA CHANTAUPIAUX- 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1 620 767.11 € en section de fonctionnement et de 1 658 165.78 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	27 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 503 567.11 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	45 100.00 €
66 - Charges financières	45 100.00 €
TOTAL	1 620 767.11 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 420 667.11 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	45 100.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	155 000.00 €
TOTAL	1 620 767.11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	154 316.57 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 420 667.11 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	83 182.10 €
TOTAL	1 658 165.78 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 503 567.11 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	48 006.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	106 592.67 €
TOTAL	1 658 165.78 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

30) Délibération n°2021-030 : Adoption du Budget Annexe - ZA LES VARIGOINS – 2021 avec reprise anticipée des résultats

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Les budgets annexes des zones d'activité présentent structurellement des déficits dès lors que les terrains viabilisés n'ont pas tous été vendus. La situation de la ZA LES VARIGOINS est complexifiée par l'absence de disponibilités foncières. Dès lors, il est proposé que le Budget principal verse une subvention (non remboursable) pour combler les déficits des deux sections, jusqu'à l'extinction totale de la dette. Cette subvention pour l'exercice 2021 est d'un montant de 9 550.51 € sur la section d'investissement et de 553.67 € sur la section de fonctionnement.

Madame MARTIN indique qu'il n'y a plus de terrains à vendre sur ce site. Monsieur CUIILLERIER confirme les demandes importantes de la part des entreprises, ce qui devra entraîner une extension de cette zone d'activité.

Madame MARTIN précise qu'il convient de réaliser d'abord les extensions inscrites dans le SCoT. Monsieur CUIILLERIER souligne que l'extension de la zone d'activité de Saint-Ay est prévue dans le SCoT à hauteur de 5 hectares.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA LES VARIGOINS- 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 600 € en section de fonctionnement et de 9 618.58 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
66 - Charges financières	600.00 €
TOTAL	600.00 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	46.33 €
77 - Produits exceptionnels	553.67 €
TOTAL	600.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 618.58 €
TOTAL	9 618.58 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	68.07 €
13 - Subventions d'investissement	9 550.51 €
TOTAL	9 618.58 €

2°/ PRENDRE ACTE du versement d'une subvention d'investissement versée par le Budget principal sur le BA - ZA LES VARIGOINS pour un montant de 9 550.51 € (recette et dépense au compte 1385 sur les 2 budgets concernés) ;

3°/ PRENDRE ACTE du versement d'une subvention de fonctionnement versée par le Budget principal sur le BA - ZA LES VARIGOINS d'un montant de 553.67 € (recette au compte 774 sur le BA ZA Varigoins / dépense au compte 6521 sur le budget principal) ;

4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

31) Délibération n°2021-031 : Adoption du Budget Annexe - Tourisme – 2021

Rapporteur : Patrick ECHEGUT

Madame MARTIN indique que la régularisation de la taxe de séjour s'opérera progressivement. Elle explique l'impact de la crise sanitaire sur la taxe de séjour. 90 % des hébergeurs reversent désormais la taxe de séjour perçue. Les autres 10 % ne veulent pas payer.

Madame MARTIN indique que le conseil d'exploitation se tiendra le 17/02/2021. Elle invite les élus à faire un retour quant à leur présence à cette réunion.

Monsieur ECHEGUT termine sa présentation en remerciant les agents des services qui ont porté ces budgets. Madame MARTIN appuie ses remerciements et les adresse ensuite à Monsieur ECHEGUT pour son travail et sa compilation minutieuse des chiffres.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – Tourisme- 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 268 240 € en section de fonctionnement et de 14 100 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	66 140.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	188 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	14 100.00 €
TOTAL	268 240.00 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 300.00 €
73 - Impôts et taxes	70 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	188 940.00 €
TOTAL	268 240.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
20 - Immobilisations incorporelles	5 100.00 €
21 - Immobilisations corporelles	9 000.00 €
TOTAL	14 100.00 €

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
021 - Virement de la section de fonctionnement	14 100.00 €
TOTAL	14 100.00 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

32) Délibération n°2021-032 : Fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est présenté aux conseillers communautaires les taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Madame MARTIN explique qu'une analyse comparative simple peut être faite entre les communes de Coulmiers et de Villermain. Ces deux communes présentent des populations assez similaires. Les produits sont très proches. Toutefois, les bases sont très différentes, ce qui éclaire le niveau du taux d'imposition.

Monsieur CORNIERE indique avoir fait le calcul avec les services sur le coût du service sur une année complète. En effet, les déchèteries n'ont pas été ouvertes de manière continue sur 2020 en raison de la crise sanitaire et il a donc fallu établir une projection pour corriger ce biais. En appliquant un taux de TEOM de 12 % pour l'ensemble des communes qui ont rejoint le service Collecte des déchets en 2020 (Ouzouer-le-Marché, Membrolles, Verdes, Semerville, La Colombe et Villermain), la TEOM ne couvrirait pas les dépenses de fonctionnement du service. La différence étant estimée à - 90 000 €.

Monsieur POITOU s'interroge sur la singularité du taux de Prénouvellon qui est à 10 %. Madame MARTIN explique qu'il est difficile de reconstituer l'historique des échanges qui ont conduit à arriver à une telle différence. Monsieur CORNIERE fait part de quelques éléments d'explication transmis par l'ancien syndicat. Il semble qu'initialement, Prénouvellon ne disposait pas de déchèterie, et seule la collecte des déchets existait. Monsieur POITOU précise qu'à cette époque, ce service complémentaire n'était pas gratuit. Il était financé par la commune. Monsieur NEUHAUS partage ses interrogations sur la méthode de calcul de cette taxe. Madame MARTIN confirme ses propos introductifs sur la difficulté de disposer des informations exhaustives. En syndicat, l'équilibre se fait en globalisant les contributions. Même si Monsieur CORNIERE revient sur l'impossibilité d'équilibrer le service en ramenant tous les taux à 12 %, Madame MARTIN indique que cela n'empêche pas de réfléchir et de faire évoluer les choses.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention : Arnold NEUHAUS), de :

1°/ FIXER les taux de fiscalité comme suit pour l'exercice 2021 :

Taxe d'habitation (pour mémoire taux figé en 2017) :	6.83 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	1.37 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	20,62 %

Pour la TEOM, les taux sont maintenus, à l'exception de la commune déléguée de Prénouvellon dont le taux passe de 10 % à 11 %, et sont les suivants :

	Bases 2020	Taux 2021	Produits 2021 estimés
Baccon	515 819	12,00 %	61 898,28 €
Le Bardon	729 631	12,00 %	87 555,72 €
Baule	1 461 719	12,00 %	175 406,28 €
Beaugency	7 836 422	12,00 %	940 370,64 €
Chaingy	4 071 833	12,00 %	488 619,96 €
Charsonville	430 345	12,00 %	51 641,40 €
Cléry-Saint-André	2 598 378	12,00 %	311 805,36 €
Coulmiers	403 362	12,00 %	48 403,44 €
Cravant	671 683	12,00 %	80 601,96 €
Dry	832 777	12,00 %	99 933,24 €
Epieds-en-Beauce	1 010 854	12,00 %	121 302,48 €
Huisseau-sur-Mauves	1 535 470	12,00 %	184 256,40 €
Lailly-en-Val	2 043 751	12,00 %	245 250,12 €
Mareau-aux-Prés	1 103 168	12,00 %	132 380,16 €
Messas	682 175	12,00 %	81 861,00 €
Meung-sur-Loire	7 064 291	12,00 %	847 714,92 €
Mézières-lez-Cléry	712 505	12,00 %	85 500,60 €
Rozières-en-Beauce	150 208	12,00 %	18 024,96 €
Saint-Ay	3 387 707	12,00 %	406 524,84 €
Tavers	1 737 329	12,00 %	208 479,48 €
Villorceau	703 676	12,00 %	84 441,12 €
Prénouvellon	154 185	11,00 %	16 960,35 €
La Colombe	130 584	18,04 %	23 557,35 €
Membrolles	186 122	18,04 %	33 576,41 €
Ouzouer-le-Marché	1 429 869	18,04 %	257 948,37 €
Semerville	52 648	18,04 %	9 497,70 €
Verdes	322 820	18,04 %	58 236,73 €
Villermain	204 669	24,50 %	50 143,91 €
Total			5 211 893,17 €
SIEOM Mer			
Binas	473 043	14,41 %	68 165,50 €
Saint Laurent des Bois	184 019	15,71 %	28 909,38 €
Tripleville	88 987	16,96 %	15 092,20 €
Total SIEOM			112 167,08 €
Total TeOM			5 324 060,25 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

33) Délibération n°2021-033 : Fixation des tarifs à compter de l'année 2021

Rapporteur : Bernard ESPUGNA

Il est présenté aux conseillers communautaires les tarifs 2021 des services de la collectivité.

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir les tarifs 2020 des équipements et des services communautaires pour l'année 2021, hormis quelques modifications rendues nécessaires après analyse du fonctionnement du service.

Monsieur DURAND s'interroge sur les coûts de location des barnums. Il propose ce service à titre gratuit. Monsieur ESPUGNA indique qu'il s'agit d'un service qui existait avant la fusion. Madame MARTIN explique que les barnums sont montés par les agents. Ce type de missions a vocation à être transféré aux communes. Elle souligne qu'elle a supprimé ce service dans sa commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER les tarifs 2021 comme suit :

	OUZOUER-LE-MARCHE		BEAUGENCY	
	CCTVL	Hors CCTVL	CCTVL	Hors CCTVL
ENTREES PISCINE				
ENTREE ADULTES				
Entrée adulte	3.00 €		4.00 €	
Entrée Sénior (+ 70 ans)	2.00 €		3.00 €	
Entrée Demandeur d'emploi	2.00 €		3.00 €	
Entrée Personne en situation de handicap	2.00 €		3.00 €	
Entrée Etudiant	2.00 €		3.00 €	
ABONNEMENTS ADULTES - 10 ENTREES				
Abonnement adulte	27 €		35 €	
Abonnement Sénior (+ 70 ans)	18 €		25 €	
Abonnement demandeur d'emploi	18 €		25 €	
Abonnement personne en situation de handicap	18 €		25 €	
Abonnement étudiant	18 €		25 €	
ABONNEMENTS ANNUEL ADULTES				
Abonnement annuel adulte			175 €	
Abonnement annuel Sénior (+ 70 ans)			125 €	
Abonnement annuel demandeur d'emploi			125 €	
Abonnement annuel personne en situation de handicap			125 €	
Abonnement annuel étudiant			125 €	
ENTREE ENFANTS				
Entrée enfant (- de 3 ans)	GRATUIT		GRATUIT	
Entrée enfant (de 3 ans à 17 ans)	1.50 €		3.00 €	
ABONNEMENT ENFANTS - 10 ENTREES				
Abonnement enfant (de 3 ans à 17 ans)	13.50 €		25 €	
ABONNEMENT ANNUEL ENFANTS				
Abonnement annuel enfant			125 €	
FORFAIT 10 HEURES				
Adulte			25 €	
Enfant			25 €	
ABONNEMENTS 10 ENTREES (Famille nombreuses - CNAS - CE Conventionné)				
10 entrées famille nombreuses	18 €		25 €	
10 entrées CNAS	18 €		25 €	
10 entrées CE conventionné	18 €		25 €	
ACTIVITES - ADULTES				
AQUA – SENIORS – Cours de 45 min.				
A l'unité	4.50 €	6 €		
Les 10 séances	40 €	55 €	50 €	75 €

AQUA – FORME – Cours de 45 min				
A l'unité	4.50 €	6 €		
Les 10 séances	40 €	55 €	50 €	75 €
AQUA - FITNESS – Cours de 45 min				
Les 10 séances			50 €	75 €
AQUA – BIKE – Cours de 45 min				
A l'unité	9.00 €	11 €	12 €	14 €
Les 10 séances	80 €	100 €	100 €	120 €
AQUA -JUMP – Cours de 30 min				
A l'unité	8 €	9.50 €	8 €	9.50 €
Les 10 séances	65 €	80 €	65 €	80 €
AQUA - PHOBIE				
A l'unité			13 €	
Les 10 séances			110 €	
ACTIVITES - ENFANTS				
	JARDIN AQUATIQUE (bébés-nageurs) de 6 mois à 4 ans		AQUA – BEBES (bébés-nageurs) de 6 mois à 4 ans	
A l'unité	4.50 €	6 €		
Les 10 séances	40 €	55 €		45 €
AQUA – MOMES (4 à 6 ans – familiarisation avec l'eau)				
Le trimestre (les 10 séances)	40 €	55 €		45 €
ECOLE DE NATATION (à partir de 6 ans - Apprentissage)				
Le trimestre (les 10 séances)	50 €	60 €		80 €
AQUA – JEUNES (6 à 12 ans – Perfectionnement)				
Le trimestre (les 10 séances)	40 €	55 €		45 €
Leçons de natation (enfants - adultes)				
A l'unité		13 €		13 €
Les 10 séances		130 €		130 €
ANIMATION "FETE TON ANNIVERSAIRE A LA PISCINE"				
L'animation		60.00 €		80.00 €
TARIFICATION SCOLAIRE				
Tarification scolaire (hors collège, hors compétence scolaire exercée par la CCTVL)		60 €		
Tarification scolaire (hors collège, hors communes ex-CCCB)				60 €
<i>Concernant les Collèges, le tarif est fixé par le Département de Loir-et-Cher et par le Département du Loiret chaque année</i>				
ENTREES PISCINE				
LOCATION DE LIGNES BASSIN				
CAOM Aquagym par séance		10.00 €		
Association par ligne d'eau		20.00 €		20.00 €
Séances activités paramédicales par personne		3.00 €		4.00 €

Pour l'année scolaire 2020-2021, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire accueille au sein des garderies périscolaires des écoles d'Epieds-en-Beauce, Ouzouer-le-Marché, Verdes et Villermain, les élèves scolarisés au sein de ses écoles ou regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

Il est proposé de maintenir les tarifs 2020 des équipements et des services communautaires pour l'année 2021, hormis quelques modifications rendues nécessaires après analyse du fonctionnement du service (et notamment les tarifs de l'accueil jeunes qui évoluent dans la proposition d'activités faite aux jeunes du territoire).

Pour l'ensemble des garderies périscolaires de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, il est proposé la fixation des tarifs comme suit :

	QF1 (0-350)	QF2 (351-710)	QF3 (711-1000)	QF4 (1001-1400)	QF5 (>1400)
TARIF ½ journée (matin ou soir)	2.17 €	2.28 €	2.40 €	2.52 €	2.65 €
TARIF journée (matin et soir)	3.79 €	3.99 €	4.20 €	4.41 €	4.63 €

Carte périscolaire	En cas de perte ou absence de présentation	5.00 €
---------------------------	---	---------------

A titre dérogatoire, il a été acté la gratuité de la garderie périscolaire pour les familles des regroupements pédagogiques intercommunaux ayant des fratries séparées dans deux écoles différentes du RPI et dont le retour d'un enfant entraîne la garderie périscolaire pour l'autre.

Tarifs Garderies ALSH

COMMUNE	CENTRE DE LOISIRS ALSH OUZOUER-LE-MARCHÉ / ÉPIEDS-EN-BEAUCE			
	REGIME	DETAIL	2020	2021
GARDERIE CAP'LOISIRS ÉPIEDS-EN-BEAUCE	Tarif normal	Matin	2.15 €	2.15 €
		Soir	1.10 €	1.10 €
GARDERIE CAP'LOISIRS OUZOUER-LE-MARCHÉ		Matin	2.15 €	2.15 €
		Soir	1.10 €	1.10 €

TARIFS 2021 ALSH VAL D'ARDOUX

ALSH VAL D'ARDOUX Semaine d'animation découverte	
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant
	5 jours
0 à 398	81.45 €
399 à 532	91.95 €
533 à 710	107.20 €
>710	127.00 €
Hors CCTVL	254.00 €

ALSH VAL D'ARDOUX Séjours courts		
QUOTIENT FAMILIAL LIÉ AUX COUPONS ATL (Aide aux Temps Libres)	Coût par enfant	Coût par enfant
	Selon séjour Tarif 1	Selon séjour Tarif 2
0 à 550	60 €	30 €
551 à 710	85 €	55 €
>710	160 €	130 €
Hors CCTVL	320 €	260 €

TARIFS 2021

ALSH CAP'LOISIRS Beauce la Romaine et CAP'LOISIRS Epieds-en-Beauce

ALSH CAP'LOISIRS						
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Petites vacances scolaires		Grandes vacances d'été Inscription à la semaine		Grandes vacances d'été Inscription à la journée	
	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL
	1 jour		5 jours		1 jour	
0 à 350	6.60 €	9.55 €	32.99 €	48.14 €	8.10 €	11.12 €
351 à 710	7.73 €	10.61 €	38.66 €	55.45 €	9.23 €	12.59 €
711 à 1000	8.25 €	11.14 €	45.35 €	64.04 €	10.57 €	14.30 €
1001 à 1400	9.28 €	12.20 €	51.53 €	71.99 €	11.80 €	15.89 €
>1400	10.82 €	13.79 €	57.71 €	79.94 €	13.04 €	17.53 €

ALSH CAP'LOISIRS Camps avec semaine de préparation (1 semaine de préparation + 1 semaine de camps)					
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Semaine de préparation		Semaine de camps		Coût additionnel
	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	
	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	1 nuit au centre
0 à 350	32.99 €	48.14 €	90.41 €	124.46 €	8.50 €
351 à 710	38.66 €	55.45 €	97.04 €	133.05 €	
711 à 1000	45.35 €	64.04 €	105.85 €	144.36 €	
1001 à 1400	51.53 €	71.99 €	109.97 €	149.61 €	
>1400	57.71 €	79.94 €	114.09 €	154.96 €	

QUOTIENT FAMILIAL CAF	ALSH CAP'LOISIRS Camps (sans semaine de préparation)		ALSH CAP'LOISIRS Semaine dominante sportive vacances d'été	
	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL
	1 jour	1 jour	5 jours	5 jours
0 à 350	20.79 €	27.98 €	131.73 €	146.83 €
351 à 710	23.68 €	31.69 €	142.06 €	168.03 €
711 à 1000	25.12 €	33.53 €	152.36 €	189.23 €
1001 à 1400	28.00 €	37.24 €	162.66 €	201.26 €
>1400	30.89 €	40.95 €	172.93 €	222.46 €

ALSH CAP'LOISIRS Semaine d'animation découverte	
Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL
5 jours	5 jours
60.75 €	73.16 €
65.90 €	78.46 €
71.05 €	83.76 €
76.20 €	89.06 €
81.35 €	94.36 €

ALSH CAP'LOISIRS Péri-centre	
Matin	Soir
2.15 €	1.10 €

CAP'LOISIRS LES MERCREDIS					
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Journée complète		Demi-journée		Coût additionnel possible pour les ½ journées
	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	
	1 jour	1 jour	1/2 jour	1/2 jour	
0 à 350	6.60 €	9.55 €	1.37 €	3.02 €	3.10 €
351 à 710	7.73 €	10.61 €	1.90 €	3.55 €	
711 à 1000	8.25 €	11.14 €	2.40 €	4.08 €	
1001 à 1400	9.28 €	12.20 €	2.92 €	4.61 €	
>1400	10.82 €	13.79 €	3.43 €	5.14 €	

TARIFS 2021
Accueil jeunes - CAP'ADOS Beauce la Romaine

	CCTVL	HORS CCTVL
Adhésion annuelle (année civile)	5 €	8 €
Journée d'animation sur place	4 €	7 €
1 journée sur place avec intervenant extérieur	10 € (Tarif journée animation sur place + 6 €)	13 € (Tarif journée animation sur place + 6 €)
Piscine Ouzouer	6 € (Tarif journée animation sur place + 2 €)	9 € (Tarif journée animation sur place + 2 €)
Sortie avec transport – 50 kms (Bowling, cinéma, patinoire, laser-game, escalade...)	12 €	15 €
Coût additionnel : repas sur place ou pique-nique	3.10 €	3.10 €
Coût additionnel repas extérieur	8 €	8 €
Pack 2 jours (repas, sorties, animation, intervenant extérieur, piscine...)	21.20 € (15 € + 3.10 € x 2 jours)	27.20 €
Pack 3 jours (repas, sorties, animation,	31.30 €	40.30 €

intervenant extérieur, piscine...)	(22 € + 3.10 € x 3 jours)	
Pack 4 jours (repas, sorties, animation, intervenant extérieur, piscine...)	42.40 € (30 € + 3.10 € x 4 jours)	54.40 €
Pack 5 jours (sorties, animation, intervenant extérieur, piscine...)	52.50 € (37 € + 3.10 € x 5 jours)	67.50 €
Coût additionnel au pack : veillée	5 €	8 €
Coût additionnel au pack : grandes sorties (parc d'attraction...)	10 €	13 €
Séjours	320 €	420 €
Ventes pour financement de projets	De 1 € à 10 € par unité	

Pour les tarifs des Médiathèques, la délibération du 14 novembre 2019 s'applique.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE

REGIME	DETAIL	2021
Tarif normal	Avec Inscription	3.10 €
Tarif réduit	Avec Inscription Quotient familial < 711	2.00 €
Tarif occasionnel	(Sans inscription < 4 fois/mois)	5.15 €
Adultes enseignants		4.60 €
Adultes extérieurs		5.00 €

TARIFS DE LOCATIONS EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES 2021

Tarifs de location de Barnums	Forfait Communes et associations de la CCTVL
Location de barnums (Commune de Beauce la Romaine) <i>(montage et démontage inclus par les services techniques de Beauce la Romaine)</i>	150.00 €

Tarifs de location de Véhicules	Forfait déplacement BA Communes Membres CCTVL
Location du véhicule frigorifique pour déplacement à la banque alimentaire	30.00 €

Tarifs de Salle	CCTVL	Hors CCTVL
ÉPIEDS-EN-BEAUCE - Location de la Salle Polyvalente Particuliers, associations et entreprises Prix établi pour une journée de location	310.00 €	900.00 €

Les trois salles associatives du Château de Beauce la Romaine font ponctuellement l'objet de demandes de location par des entités privées (hors associations). Pour mémoire, voici les tarifs validés par le Conseil communautaire le 25 juin 2020.

Nom de la salle	Capacité (hors distanciation physique)	Tarification d'une location
Salle n°5	19	100 €
Salle n°4	10	50 €
Salle n°2	10	50 €

TARIFS DE PRESTATIONS 2021

Raccordement au Réseau d'Assainissement	Forfait H.T.	Forfait T.T.C. (Assujetti à TVA 20 %)
Frais de branchement – Commune de Meung-sur-Loire	2 280.00 €	2 736.00 €

2°/ ADMETTRE que les agents communautaires résidant "hors CCTVL" bénéficieront des tarifs "CCTVL" appliqués ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

34) Délibération n°2021-034 : Attribution des subventions de fonctionnement 2021

Rapporteur : Jacques MESAS

Vu l'avis rendu par la commission Sports et Vie associative, réunie le 1^{er} février 2021,

Vu l'avis rendu par la commission Finances, réunie le 2 février 2021,

Il est présenté aux conseillers communautaires les demandes de subventions.

Madame MARTIN indique être revenue sur certains montants proposés par les commissions. En effet, elle considère que la demande de "Loisirs Eaux Vives", qui consiste en un équipement de racks, doit faire l'objet d'une subvention exceptionnelle et non d'une subvention de fonctionnement. Elle propose donc que les demandes exceptionnelles des associations, qui ne sont pas renouvelables, soient attribuées dans le cadre de subventions exceptionnelles. Par exemple, sur présentation d'une facture pour l'installation des racks.

Monsieur FOULON indique qu'avec cette nouvelle mandature qui débute, et même s'il existe une histoire avec les différentes ex-Communautés de Communes, il convient de répondre aux attentes des citoyens et d'appliquer une vraie politique de territoire. Pour lui, ce débat n'a pas lieu d'être en Communauté de Communes.

Madame MARTIN précise que ces questions ont fait l'objet d'explications lors du séminaire du 19 septembre 2020, et une réflexion pouvant conduire jusqu'à une rétrocession de certaines compétences aux communes a été lancée. C'est d'ailleurs l'objet du projet de territoire.

Monsieur LEFEVRE indique ne pas avoir le souvenir de ce débat sur les subventions en commission des finances. Monsieur ECHEGUT indique que ce point a été abordé, ce que confirme Monsieur GONET par le biais de la discussion instantanée. Madame MARTIN revient sur cette présentation en commission des finances qui a été limitée à un retour sur le respect des enveloppes dédiées par la commission "Sports et Vie Associative".

Madame MARTIN souligne également la demande du CNB (Club Nautique Balgentien), qui anticipe d'importantes difficultés à venir à la rentrée de septembre 2021. Elle propose que la subvention soit maintenue au niveau initial de 2 000 €, et que l'association soit rencontrée. Si les difficultés sont avérées, l'association demandera une subvention exceptionnelle. Dans une situation similaire, l'association avait réussi à passer le cap l'année dernière malgré de nombreuses alertes. Elle précise que la collectivité reste attentive aux équilibres financiers et humains des associations dans ce contexte de crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention : Jean Pierre DURAND), de :

1°/ ATTRIBUER les subventions de fonctionnement pour un montant total de 231 127 € comme suit :

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
ex CCBO			
APEL Binas	260 €	260 €	260 €
APEL Moisy	80 €	80 €	80 €
APEL Ouzouer-le-Marché	100 €	100 €	100 €
APOM Ouzouer-le-Marché	100 €	100 €	100 €

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
Ecole Epieds ELEM coop scolaire	5 992 €	560 €	560 €
Ecole Epieds MAT coop scolaire	1 510 €	760 €	760 €
Ecole Charsonville ELEM coop scolaire	735 €	235 €	235 €
Ecole Verdes coop scolaire	735 €	235 €	235 €
Ecole Ouzouer-le-Marché LA BEUCERONNE	11 307 €	5 869 €	11 606 €
USEP RPI Ouzouer-le- Marché/VILLERMAIN	150 €	0 €	150 €
Ecole privée OGEC	56 080 €	56 080 €	47 400 €
Ecole Verdes doigts verts	80 €	80 €	80 €
La Collégienne	100 €	100 €	100 €
TOT ASSO. SCOLAIRES	77 229 €	64 459 €	61 666 €
ABLAINLINE	200 €	200 €	200 €
AOC (Charsonville)	600 €	600 €	600 €
AQUAGYM	100 €	100 €	100 €
BADMINTON	100 €	100 €	200 €
BASKET Epieds (ASEB)	400 €	400 €	400 €
BASKET Ouzouer-le-Marché	1 900 €	1 900 €	1 900 €
BILLARD Epieds	500 €	500 €	500 €
LE CARPEAU BEUCERON	100 €	100 €	100 €
DANSE CLASSIQUE Ouzouer-le-Marché	1 900 €	1 900 €	1 900 €
DANSE MODERN JAZZ	- €	Avait volontairement demandé à ce que la subvention (1 900 €) ne soit pas versée car pas de projet sur la saison	1 900 €
FOOT Epieds/Coulmiers ASCE	2 400 €	2 400 €	2 400 €
FOOT CAOM	12 350 €	12 350 €	12 350 €
FOOT US VERDES	270 €	Pas de dossier de demande 2020	
GRS Epieds	2 000 €	2 000 €	2 400 €
GYM douce Ouzouer-le-Marché	100 €	100 €	100 €
GYM dynamique Ouzouer-le-Marché	300 €	300 €	300 €
GYM Volontaire Epieds	510 €	510 €	510 €
JUDO Epieds CLAP	1 900 €	Pas de dossier de demande 2020	1 900 €
JUDO Ouzouer-le-Marché	3 300 €	3 300 €	3 300 €
TRI ATTITUDE 41	100 €	Pas de dossier de demande 2020	100 €
OXYGENE SPICACIEN	400 €	400 €	400 €

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
FIT & STEP	1 900 €	1 900 €	1 900 €
RANDONNEE Epieds	200 €	200 €	200 €
TENNIS Epieds	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TENNIS Ouzouer-le-Marché	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TENNIS DE TABLE BINAS	400 €	Pas de dossier de demande 2020	400 €
VOLLEY	100 €	Pas de dossier de demande 2020	
TOT ASSO. SPORTIVES	38 030 €	35 260 €	40 060 €
Amalthée	100 €	Pas de dossier de demande 2020	
ECOMUSEE	600 €	Pas de dossier de demande 2020	
COUNTRY enfile tes bottes olm	100 €	100 €	100 €
LA MAISON DE LA BEAUCE	150 €	Pas de dossier de demande 2020	
L'EPIEDS SUR SCENE	200 €	200 €	200 €
MOTS CHANTANTS	500 €	500 €	500 €
MOMARAND/BOUFFONS	100 €	100 €	
MUSIQUE Epieds Harmonie	4 000 €	4 000 €	4 000 €
MUSIQUE Epieds Ecole de musique	12 000 €	12 000 €	12 000 €
MUSIQUE OLM Société musicale	17 650 €	17 650 €	17 650 €
MUSIQUE OLM Ecole de musique			
OUZOUER LES Z'ARTS	1 000 €	1 000 €	100 €
TOT ASSO. CULTURELLES	36 400 €	35 550 €	34 550 €
ASL (Asso Sports Loisirs) Villermain	100 €	100 €	150 €
ASR (Charsonville)	50 €	50 €	50 €
CLUB LOISIRS OLM	100 €	100 €	100 €
Familles Rurales Charsonville	300 €	300 €	300 €
FRBO OLM +Tripl+Villermai	530 €	530 €	530 €
Familles Rurale Epieds	650 €	650 €	650 €
Familles Rurale Verdes	500 €	500 €	500 €
GFR OLM (YOGA)	100 €	100 €	100 €
123 premiers pas	100 €	100 €	100 €
SCRAP'OUZ	100 €	100 €	100 €
PHOTO CLUB OBJECTIF OLM	780 €	780 €	780 €
RELAX ET VOUS	-	-	100 €
TOT ASSO. DE LOISIRS	3 310 €	3 310 €	3 460 €

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
Assoc gestion Biblio OLM	500 €	500 €	500 €
Famille rurale FRIMOUZ	30 000 €	30 000 €	30 000 €
CLIC entraide Union Epieds	200 €	200 €	200 €
Amicale Pompier de Beauce Sud			100 €
TOT AUTRES ASSO.	30 700 €	30 700 €	30 800 €
COLLEGE RENE CASSIN	2 400 €	2 400 €	2 400 €
TOTAL ex CCBO	188 069 €	171 679 €	172 936 €

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
ex CCVA			
AASC Qwankido	140 €	Pas de dossier de demande 2020	
Basket-Ball de Cléry	255 €	255 €	235 €
Cléry Mareau Football	685 €	685 €	290 €
Cléry hand ball	220 €	220 €	220 €
Diagonales	85 €	85 €	180 €
Gymnastique/Danse (Cléry)	645 €	645 €	645 €
Moto Club St André	75 €	75 €	75 €
Tennis Club de Cléry	160 €	160 €	160 €
Badminton (clery)	125 €	Pas de dossier de demande 2020	
Self-Défense	190 €	Pas de dossier de demande 2020	
Tennis de Table	85 €	85 €	40 €
Tennis Club de Mareau	325 €	325 €	325 €
Tir	155 €	155 €	125 €
TOT ASSO. SPORTIVES	3 145 €	2 690 €	2 295 €
CLIC de Beaugency (Relais Entour'age)	2 460 €	2 460 €	2 503 €
l'Arche des souvenirs	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Asso Meung sur Loire cyclisme	600 €	Pas de dossier de demande 2020	600 €
Clery son histoire en lumières	1 500 €	1 500 €	1 500 €
L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Cléry	1 798 €	1 798 €	1 798 €
TOT AUTRES ASSO.	8 858 €	8 258 €	8 901 €

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
Collège Jacques de Tristan Asso Sportive	837 €	837 €	837 €
Collège Jacques de Tristan - FSE	2 358 €	2 358 €	2 358 €
FSE + AS COLLEGE JACQUES DE TRISTAN	3 195 €	3 195 €	3 195 €
TOTAL ex CCVA	15 198 €	14 143 €	14 391 €

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
ex CCVM			
O'VAL DES MAUVES	2 000 €	2 000 €	2 000 €
TOT ASSO. SPORTIVES	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Collège Gaston COUTE Association Sportive	630 €	630 €	630 €
Collège Gaston COUTE - FSE	3 510 €	3 510 €	3 510 €
FSE + ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GASTON COUTE	4 140 €	4 140 €	4 140 €
Collège Nelson MANDELA Association Sportive	1 480 €	1 480 €	1 480 €
Collège Nelson MANDELA - FSE	1 480 €	1 480 €	1 480 €
FSE + ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE NELSON MANDELA	2 960 €	2 960 €	2 960 €
TOTAL COLLEGES	7 100 €	7 100 €	7 100 €
TOTAL ex CCVM	9 100 €	9 100 €	9 100 €

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
ex CCCB			
CLUB NAUTIQUE BALGENTIEN	2 000 €	2 000 €	2 000 €
PLONGEE	-	-	500 €
LOISIRS LES EAUX VIVES	-	-	-
TEAM ETT (TRIATHLON & TRAIL)			100 €
TOT ASSO. SPORTIVES	2 000 €	2 000 €	2 600 €

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
UCIA	6 000 €	6 000 €	6 000 €
BANQUE ALIMENTAIRE	2 600 €	2 600 €	2 600 €
VAL DE LIRE	2 500 €	2 500 €	2 500 €
TOT AUTRES ASSO.	11 100 €	11 100 €	11 100 €
COLLEGE ROBERT GOUPIL	22 000 €	22 000 €	21 000 €
TOTAL ex CCCB	35 100 €	35 100 €	34 700 €

TOTAL GENERAL CCTVL	247 467 €	230 022 €	231 127 €
----------------------------	------------------	------------------	------------------

2°/ DIRE que les subventions seront versées aux associations sous réserve de complétude des dossiers de demande ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

35) Délibération n°2021-035 : Attribution de subventions exceptionnelles

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire de prévoir dans le budget principal de l'exercice 2021 une enveloppe de subventions exceptionnelles de 10 000 €.

Vu l'avis favorable rendu par la commission Sports et Vie associative réunie le 1^{er} février 2021,

Vu l'avis favorable rendu par la commission Finances, réunie le 2 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ PREVOIR dans le budget principal de l'exercice 2021 une enveloppe de subventions exceptionnelles d'un montant de 10 000 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

36) Adhésion de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à différents organismes – Versement des cotisations (point retiré de l'ordre du jour)

Rapporteur : Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer aux organismes suivants :

- GIP Loire & Orléans Eco ;
- Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (ADRTL) ;
- Association des Maires du Loiret ;
- Centre régional de promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) de la Région Centre – Val de Loire (Centre Sciences) ;
- Centre de Gestion du Loiret ;
- Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir et Cher ;
- GIP RECIA ;
- Établissement Public Foncier Local interdépartemental « Foncier Cœur de France » ;
- Mission locale du Blaisois ;
- AgreenTech Valley
- Association Livres de Jeunesse en fête

Par ailleurs, il est proposé de ne plus adhérer à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), très coûteuse au regard de son utilisation par les services.

Il est enfin proposé d'adhérer à nouveau au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret, afin de l'associer à l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Madame MARTIN propose que ce point soit soumis au vote lors du prochain Conseil Communautaire, afin de permettre aux services communautaires d'apporter les éléments chiffrés des montants de cotisations, nécessaires à un vote éclairé.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

Madame MARTIN explique toutefois les deux principales modifications qui seront apportées quant aux adhésions. Elle proposera l'adhésion au CAUE et une suppression de l'adhésion à l'AdCF.

Monsieur HAUCHECORNE comprend ce retrait tout en le regrettant. L'AdCF est une association qui défend les Communautés de Communes au niveau des Ministères ou du Gouvernement. Monsieur CUILLERIER comprend également cette décision et précise que les services juridiques et financiers de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités peuvent apporter des réponses solides et fiables. L'AdCF a parfois une position marginale et défend principalement les grosses intercommunalités.

Madame MARTIN explique qu'elle a fait partie du Conseil d'administration de l'AdCF, et qu'elle ne s'y est jamais retrouvée dans les échanges ou dans la parole portée pour les petites communes. Son avis n'empêche pas l'accès à cette association mais elle maintient ses interrogations sur la défense des petits territoires.

Madame VALLEE quitte la réunion.

37) Délibération n°2021-036 : Contrat départemental de soutien 2021-2023 aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Rapporteur : Pauline MARTIN

Depuis 2016, le Département du Loiret a mis en place sa politique de mobilisation en faveur des territoires. Cette politique prévoit dans son volet 2 un partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes pour soutenir leurs projets structurants d'envergure supra-communale via un « contrat d'engagement ».

Le Département a décidé, lors de sa Session de juin 2019, de reconduire le dispositif pour une seconde génération de contrats sur la période 2021-2023. Il a également fait le choix de maintenir le même effort financier sur l'ensemble du territoire en adoptant une reconduction à l'identique des enveloppes de chaque EPCI.

Cette enveloppe représente pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire un montant total de 1 347 087 € sur trois ans.

Deux hypothèses sont proposées :

Projets Hypothèse A	Montant subvention
CCTVL - Travaux eau pluviale	500 000 €
Baule - Centre culturel des arts de la rue - L'Embouchure	150 000 €
CCTVL - PLUi	110 000 €
CCTVL - Schémas directeurs eau pluviale et eau potable	100 000 €
CCTVL - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Cit'ergie	40 000 €
Communes - Mobilités actives	305 537 €
Cléry-Saint-André - Extension de l'accueil périscolaire utilisé par l'ALSH du Val d'Ardoux (10 % du montant estimatif des dépenses HT)	36 550 €
Beaugency - Bureau d'Information Touristique - Acquisition et rénovation (35% du montant estimatif des	105 000 €

Projets Hypothèse B	Montant subvention
CCTVL - Travaux eau pluviale	500 000 €
Baule - Centre culturel des arts de la rue - L'Embouchure	150 000 €
CCTVL - PLUi	110 000 €
CCTVL - Schémas directeurs eau pluviale et eau potable	100 000 €
CCTVL - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Cit'ergie	40 000 €
Communes - Mobilités actives	205 537 €
Cléry-Saint-André - Extension de l'accueil périscolaire utilisé par l'ALSH du Val d'Ardoux (10 % du montant estimatif des dépenses HT)	36 550 €
Beaugency - Bureau d'Information Touristique - Acquisition et rénovation (35% du montant estimatif des	105 000 €

dépenses HT)	
Total Hypothèse A	1 347 087 €

dépenses HT)	
Extension du Centre de Première Intervention Chaingy-Saint-Ay (Montant HT : 449 886 € - Montant demandé 314 920 €)	100 000 €
Total Hypothèse B	1 347 087 €

Madame CHAUVIERE, Conseillère départementale est présente pour ce dossier.

Madame MARTIN s'interroge sur le plan de financement concernant l'extension du Centre de Première Intervention Chaingy-Saint-Ay.

Monsieur DURAND explique qu'historiquement, le centre a été construit sur un terrain qui avait fait l'objet d'un don tout comme la construction. Une convention ancienne avait été passée avec le SDIS, prévoyant que les travaux reviendraient au SDIS. Cette convention n'a pas été retrouvée et la situation a été abordée avec Marc GAUDET, qui a donné son accord sur une participation à hauteur de 30 % du SDIS. Dès lors, la contribution de 100 000 € proposée dans l'hypothèse B semble un peu faible.

Monsieur CUILLERIER partage les propos de Monsieur DURAND et indique que la situation a été jugée particulière par Marc GAUDET, nécessitant une aide exceptionnelle du SDIS. C'est dans cette optique et sur la base de ces échanges qu'une aide complémentaire est sollicitée.

Madame MARTIN se demande si c'est à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire de valider cette aide de 100 000 €. Si elle s'est entretenue avec Marc GAUDET sur le sujet, et qu'elle confirme la participation du SDIS à hauteur de 30 %, le sujet de l'aide « communautaire » reste discutable. Elle trouve également que le sujet arrive tardivement alors que le contrat départemental de soutien aux projets structurants est évoqué depuis plus de deux mois. Il est difficile à ce stade d'aller au-delà des 100 000 €. Elle demande combien de sorties le centre réalise chaque année. Monsieur CUILLERIER explique que ce centre effectue entre 250 et 300 sorties.

Monsieur DURAND nuance le propos de Madame MARTIN concernant la soudaineté de cette demande, car c'est justement la conversation qu'il a eue avec Marc GAUDET, le Président du Département, lors d'une réunion qui justifie cette inscription.

Monsieur CUILLERIER note que le projet soutenu par Baule avec le Centre culturel des Arts de la Rue a obtenu 150 000 €. Dans ces conditions, un projet qui relève de la sécurité des personnes doit être soutenu par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire dans les mêmes proportions.

Monsieur ECHEGUT se questionne sur l'inscription de cette thématique dans le projet de territoire, notamment si le centre est tourné principalement vers la Métropole.

Monsieur DURAND souligne qu'il s'agit juste d'un renfort de la couverture opérationnelle. L'extension de ce centre est due à la mise en place d'une travée supplémentaire pour accueillir un engin encore non défini par le SDIS, mais aussi à la réalisation de vestiaires pour les femmes.

Monsieur ECHEGUT trouve regrettable la mise en balance entre un projet culturel et la sécurité des populations.

Monsieur DURAND indique que c'est le Président lui-même qui a proposé ce projet dans le volet 2.

Monsieur CUILLERIER souligne que l'extension est nécessaire pour jouer un rôle stratégique. Par ailleurs, il ne veut pas opposer son projet à la culture qui joue un rôle essentiel.

Monsieur HAUCHECORNE propose que la part consacrée aux eaux pluviales soit diminuée à 400 000 € et transférer ces crédits sur le projet de Saint-Ay/Chaingy et sur les mobilités.

Monsieur CUILLERIER s'interroge sur l'affectation de 110 000 € sur le PLUi alors que le Conseil communautaire n'a pas encore délibéré sur la question. Madame MARTIN précise que le contrat départemental couvre les trois prochaines années.

Monsieur DURAND revient sur l'articulation SDIS/Département du Loiret qui complexifie les relations. La question pourrait ne pas se poser, le SDIS dérogeant à sa règle habituelle quand une extension est liée à la volonté communale mais en l'espèce, il s'agit d'une augmentation de la couverture opérationnelle pour laquelle le SDIS a exigé une travée complémentaire.

Monsieur HAUCHECORNE aurait souhaité avoir plus de temps pour réfléchir, mais Madame MARTIN acquiesce mais lui indique qu'un retour doit être fait au Département avant la fin du mois de février 2021.

Monsieur CORGNAC trouve que la remise en cause du projet de Baule n'est pas très honnête, dès lors qu'il était déjà inscrit dans le volet 2 précédent.

Monsieur CUIILLERIER explique que l'objectif n'est pas de remettre en cause le projet culturel de Baule. Monsieur DURAND indique que la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire peut décider de dire qu'il n'est pas utile d'étendre le site, alors que ce site est situé à équidistance entre la CCTVL et la Métropole.

Madame MARTIN donne des explications concernant la remarque de Marc GAUDET. Elle propose que l'accompagnement passe à 150 000 € en diminuant les eaux pluviales. Monsieur DURAND souligne que ce serait un geste important de la CCTVL, tout en rappelant que ce n'est pas la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire qui paye. Madame MARTIN nuance en relevant qu'il ne s'agit pas d'une dépense, mais d'une recette en moins.

Monsieur CUIILLERIER précise que la répartition du centre est liée au déplacement du centre de Meung-sur-Loire, qui donne une position très stratégique au centre de Saint-Ay/Chaingy. La proposition de baisser la part consacrée aux eaux potables va dans le bon sens et donne un signal fort aux Sapeurs-Pompiers.

Madame QUERE demande si le budget est validé sur la période 2020/2023. Madame NAIZOT lui apporte les informations souhaitées. Monsieur CUIILLERIER lui confirme que le contrat départemental fonctionne comme le contrat de pays.

Monsieur DURAND accepte la proposition qui a été faite.

Madame CHAUVIERE se réjouit que les aides départementales aillent pour le territoire et les habitants.

Monsieur LEFEVRE propose qu'une hypothèse C soit constituée et votée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ VALIDER une troisième hypothèse, dont les sujets ont été débattus en séance, et de retenir les projets structurants suivants :

Projets Hypothèse C	Montant subvention
CCTVL - Travaux eau pluviale	450 000 €
Baule - Centre culturel des arts de la rue - L'Embouchure	150 000 €
CCTVL - PLUi	110 000 €
CCTVL - Schémas directeurs eau pluviale et eau potable	100 000 €
CCTVL - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Cit'ergie	40 000 €
Communes - Mobilités actives	205 537 €
Cléry-Saint-André - Extension de l'accueil périscolaire utilisé par l'ALSH du Val d'Ardoux (10 % du montant estimatif des dépenses HT)	36 550 €
Beaugency - Bureau d'Information Touristique - Acquisition et rénovation (35% du montant estimatif des dépenses HT)	105 000 €
Extension du Centre de Première Intervention Chaingy-Saint-Ay (Montant HT : 449 886 € - Montant demandé 314 920 €)	150 000 €
Total Hypothèse C	1 347 087 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer le contrat d'engagement avec le Département du Loiret ;

3°/ SOLLICITER les demandes de subventions correspondantes ;

4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

38) Délibération n°2021-037 : Création d'un réseau assainissement Epieds-en-Beauce – Demande de Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2021

Rapporteur : Anita BENIER

Des travaux sont programmés sur la commune d'Epieds-en-Beauce pour raccorder les habitations existantes et viabiliser les terrains offrant ainsi la possibilité de raccordement lors des constructions futures.

Cette extension du réseau existant est en lien avec l'extension du réseau eau potable supportée par la commune.

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le plan de financement ci-dessous, et de confirmer la demande de subvention au titre de la DETR 2021 :

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
M.O	11 566.80 €	6.36 %
Mission SPS	1 660.00 €	0.91 %
Travaux	168 550.00 €	92.72 %
Total dépenses :	181 776.80 €	100.00 %
RESSOURCES :		
DETR :	63 621.88 €	35 %
Autres financements (<i>à préciser</i>) :		
Autofinancement (dont emprunt) :	118 154.92 €	65 %
Total ressources :	181 776.80 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus relatif aux travaux d'extension du réseau d'eaux usées, rue du Parc, à Épieds-en-Beauce ;

2°/ CONFIRMER la demande de subvention d'un montant de 63 621.88 €, soit 35 % du coût réel de l'opération, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 ;

3°/ DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget annexe – Assainissement Régie - 2021 ;

4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

39) Délibération n°2021-038 : Réhabilitation des réseaux assainissement Meung-sur-Loire – Demande de Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2021

Rapporteur : Anita BENIER

Après les travaux de remplacement du réseau assainissement rue des Tanneries, à Meung-sur-Loire, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a décidé de relancer la réhabilitation du réseau assainissement de la rue du Docteur Albert Veillard.

La réduction des eaux parasites dans le réseau assainissement permet la diminution du volume d'eau à traiter sur la station d'épuration et réduit l'occurrence de déversement au milieu naturel des déversoirs du réseau d'assainissement.

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le plan de financement ci-dessous, et de confirmer la demande de subvention au titre de la DETR 2021 :

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
M.O	17 050.00 €	10.78 %
Mission SPS	1 710.00 €	1.08 %
Levés topographiques	680.00 €	0.43 %
Travaux	138 580.00 €	87.70 %
Total dépenses :	158 020.00 €	100.00 %
RESSOURCES :		
DETR :	55 307.00 €	35 %
Autres financements (<i>à préciser</i>) :		
Autofinancement (dont emprunt) :	102 713.00 €	65 %
Total ressources :	158 020.00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux abstentions : Pauline MARTIN et Solange VALLÉE), de :

- 1°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue du Dr Albert VEILLARD, à Meung-sur-Loire ;
- 2°/ CONFIRMER la demande de subvention d'un montant de 55 307 €, soit 35 % du coût réel de l'opération, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 ;
- 3°/ DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget annexe – Assainissement Régie - 2021 ;
- 4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

40) Délibération n°2021-039 : Demande de subvention au Département du Loiret au titre du projet « Terres Numériques »

Rapporteur : Bertrand HAUCHECORNE

40 % des publics en précarité sont en difficulté face au numérique. Ce constat est encore plus marqué en milieu rural. Alors que l'évolution numérique est censée faciliter l'accessibilité des citoyens aux démarches de service public, une dématérialisation sans accompagnement organisé et soutenu prend paradoxalement le risque de les en éloigner, soit par insuffisance de matériel (absence d'ordinateur, de téléphone ou tablette), soit par défaut de maîtrise de prérequis essentiels : maîtrise de la langue française, agilité à naviguer sur un programme web, aisance et autonomie pour compléter sans erreur des dossiers en ligne.

Le Département du Loiret souhaite permettre aux Loirétains, autant que faire se peut, d'atteindre une autonomie suffisante pour réaliser leurs démarches, quelles qu'elles soient, de manière dématérialisée ; aussi, a-t-il lancé un appel à projet en faveur de l'inclusion numérique.

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire est candidate au titre de son projet « Terres Numériques » en proposant un programme triennal d'actions ciblées en faveur du développement et de la démocratisation des usages numériques.

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le plan de financement ci-dessous, et de confirmer la demande de subvention auprès du Département du Loiret :

Dépenses	Année 2021 (2 nd sem.) Montants €	Année 2022 n+1 Montants €	Année 2023 n+2 Montants €
A - Dépenses de fonctionnement	17 698,00 €	32 250,00 €	32 250,00 €
1. Personnel	14 598 €	29 150,00 €	29 150,00 €
2. Fonctionnement	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
<i>dont</i>			
<i>Déplacements</i>	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
<i>Communication</i>	600,00 €	600,00 €	600,00 €
<i>Télécommunication</i>	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
B - Dépenses d'investissement par poste	26 600,00 €	-	-
<i>dont</i>			
<i>Véhicule</i>	17 600,00 €		
<i>Parc Informatique itinérant + Box 4G</i>	7 500,00 €		
<i>Mobilier Bureau + Poste informatique</i>	1 500,00 €		
Total des dépenses	44 298,00 €	32 250,00 €	32 250,00 €

Financements	Année 2021 (2 nd sem.) Montants €	Année 2022 n+1 Montants €	Année 2023 n+2 Montants €
A - Financements publics sauf CPER	30 120,85 €	20 000,00 €	20 000,00 €
<i>Etat</i>	5 120,85 €		
<i>Conseil Départemental</i>	25 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
B - Financements privés	-	-	-
C - Autofinancement	14 177,15 €	12 250,00 €	12 250,00 €
<i>Fonds propres</i>	14 177,15 €	12 250,00 €	12 250,00 €
D- Financement sollicité	-	-	-
Total des financements	44 298,00 €	32 250,00 €	32 250,00 €

Madame MARTIN donne des explications sur la répartition des rôles entre le Département et l'Etat concernant les médiateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus ;

2°/ SOLLICITER une subvention de **65 000 €** auprès du Département du Loiret, répartie sur 3 ans comme suit :

- 25 000 € pour la période 2021,

- 20 000 € pour l'année 2022,

- 20 000 € pour l'année 2023 ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

41) Délibération n°2021-040 : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour l'acquisition d'un véhicule

Rapporteur : Bertrand HAUCHECORNE

Le dispositif lecture publique communautaire constitué en réseau de 8 médiathèques, bibliothèques ou points-lecture, dispose à l'heure actuelle d'un seul véhicule type petite voiture citadine pour le fonctionnement du service.

Pour permettre à la Direction de la lecture publique d'assumer au mieux ses missions de réseau, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, propose le remplacement du véhicule actuel par un utilitaire, plus approprié aux transports des collections et des équipements.

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques et de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions telles que le financement d'un véhicule pour les navettes des documents. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses HT		Recettes	
Véhicule	14 631,00 €	DRAC (35 %)	5 120,85 €
		Autofinancement CCTVL	9 510,15 €
Total	14 631,00 €	Total	14 631,00 €

Monsieur CUIILLERIER indique qu'il y a des aides qui existent à l'échelle du Pays pour l'action culturelle.

Madame NAIZOT demande si le véhicule sera électrique. Madame MARTIN explique que le coût du véhicule n'est pas celui d'un véhicule électrique et remercie Monsieur CUIILLERIER pour sa proposition qui sera analysée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus ;

2°/ SOLLICITER une subvention **de 5 120,85 €** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Région Centre-Val de Loire (DRAC) au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

42) Délibération n°2021-041 : Demande de subvention auprès du Département de Loir-et-Cher au titre de l'Action Culturelle en Bibliothèques

Rapporteur : Bertrand HAUCHECORNE

Dans le cadre de la programmation lecture publique et en périphérie du Salon du Livre Jeunesse de Beaugency, la médiathèque Simone Veil exposera des affiches de Maurice Sendak du mercredi 17 mars au mercredi 14 avril 2021. Des ateliers d'écriture et artistiques autour de l'illustrateur vont être mis en place en direction des écoles de Villermain, Ouzouer-le-Marché (Jules Verne et du Sacré Cœur). Les réalisations viendront compléter l'exposition d'affiches, à la médiathèque.

En complément, des ateliers « tout public » seront animés par un plasticien autour de l'univers de Maurice Sendak dans le but de faire découvrir l'illustrateur au plus grand nombre.

Le département de Loir-et-Cher, par le biais de sa Direction de la Lecture Publique, encourage l'action culturelle en bibliothèque en proposant un accompagnement aux collectivités.

A ce titre, la Communauté de Communes sollicite une subvention de 160 € correspondant à 50 % du coût de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ SOLLICITER une demande de subvention auprès du Département de Loir-et-Cher d'un montant de 160 €, correspondant à 50 % du coût de l'opération "Action Culturelle en Bibliothèques" ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

43) Délibération n°2021-042 : Renouvellement de la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association Val de Lire – Autorisation du Président à signer

Rapporteur : Bertrand HAUCHECORNE

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et l'association Val de Lire souhaitent poursuivre leur partenariat qui a pour objectif de permettre l'accès de tous à la lecture publique, et en particulier du public ne fréquentant pas le réseau des bibliothèques du territoire balgentien. L'association Val de Lire soutient un projet, fidèle aux valeurs de l'éducation populaire.

Font l'objet de la convention de partenariat pluri-annuelle :

- 1/ Des Lectures,
- 2/ Le Prix Jacques Asklund,
- 3/ Des rencontres avec des auteurs,
- 4/ Des expositions,
- 5/ L'espace lecture Mobile : « Roulebarak »,
- 6/ La participation au Prix Jeunesse Terres du Val de Loire.

Madame MARTIN souligne le partenariat qui est fiable et qui démontre une vraie cohésion autour de la Lecture Publique. Monsieur HAUCHECORNE explique que le Prix Jeunesse des Terres du Val de Loire a reçu un engouement qui en fait un outil de coopération et de solidarité.

Monsieur LEFEVRE revient sur une remarque qu'il avait faite en commission Culture / Lecture Publique pour que les coordonnées bancaires de l'association soient retirées. Il craint qu'une modification des coordonnées entraîne la nécessité de signer une nouvelle convention. Madame MARTIN explique qu'un avenant simple pourra être une alternative.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ RENOUELER la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association Val de Lire jusqu'en 2023, à hauteur de 8 250 € par an, répartis chaque année comme suit :

- 2 500 € de soutien global par le biais d'une subvention,
- 4 250 € au titre des rencontres avec les auteurs dans le cadre du Salon du livre (50 lectures dans les classes),
- 1 500 € pour des actions organisées dans le cadre de la programmation culturelle ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

44) Délibération n°2021-043 : Conventions de reprise des lampes et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers avec OCAD3E

Rapporteur : Jean-Marie CORNIERE

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire avait passé avec OCAD3E et Ecosystem des conventions sur la période 2015-2020 :

- pour la reprise des lampes usagées
- pour la collecte des déchets d'Équipement Electriques et Electroniques (D3E).

Les pouvoirs publics ont confirmé à l'OCAD3E le principe d'un renouvellement pour une année - soit 2021 - de son agrément sur la base des prescriptions du cahier des charges actuel. Les modifications dans les nouvelles conventions par rapport aux actuelles sont mineures et portent sur les nouvelles dates d'arrêt d'agrément, la date d'effet ainsi que les modalités de résiliation en fin de l'agrément de transition, la nouvelle dénomination de Recylum, et les textes de loi en référence.

Ces conventions garantissent la continuité des enlèvements de DEEE et des lampes sur les points d'enlèvement de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, et assurent le versement des compensations financières dans les conditions du barème en vigueur au 1er janvier 2021 pour les soutiens calculés à partir de cette date.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER les conventions avec OCAD3E et Ecosystem pour la reprise des lampes et des D3E ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

45) Délibération n°2021-044 : Lancement d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Rapporteur : Jean-Marie CORNIERE

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document officiel qui doit être rédigé dans chaque collectivité territoriale compétente en matière de collecte des déchets ménagers. Il est obligatoire depuis le 1er Janvier 2012 suite à la loi Grenelle 2 de Juillet 2010 et réglementé par le décret n°2015-662 du 10 Juin 2015. Ce décret indique les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a défini ce programme d'actions comme un ensemble d'actions coordonnées mis en œuvre par les acteurs du territoire et visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets définis à l'issue du diagnostic territorial.

Le cadre du PLPDMA englobe l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Un PLPDMA doit obligatoirement contenir :

- Un état des lieux du territoire (diagnostic territorial)
- La liste des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
- Les indicateurs relatifs aux mesures et les modalités d'évaluation et de suivi des actions

Une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) devra être créée et sera en charge de donner un avis sur le PLPDMA avant son adoption par l'exécutif de la collectivité.

Le PLPDMA est élaboré pour 6 ans, il est ensuite révisable ou peut faire l'objet de changements significatifs. Un bilan annuel sera réalisé avec une présentation à la CCES.

Monsieur CORNIERE explique que ce programme va entraîner une réduction des déchets au niveau national. Il espère qu'il pourra à terme présenter une vraie diminution des déchets.

Madame NAIZOT demande si la CCES va s'appuyer sur un BET (Bureau d'étude technique). Madame MARTIN explique qu'il y a déjà un cabinet qui travaille avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Monsieur CORNIERE donne les points d'étape pour aller jusqu'à la redevance incitative.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ S'ENGAGER à réaliser un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- 2°/ APPROUVER la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- 3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

46) Délibération n°2021-045 : Concession de travaux et de service public pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) et de l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME) - Sécurisation du financement des investissements - Convention de groupement d'autorités concédantes - Avenant n° 2

Rapporteur : Jean-Marie CORNIERE

Par délibération du 12 avril 2018, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention de groupement d'autorités concédantes (GAC) avec Orléans Métropole, le SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire, le SMICTOM de Sologne, le syndicat de traitement Beauce Gâtinais Valorisation (BGV), le SMIEEOM Val de Cher et la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois. Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2018 avec comme objectif de pouvoir mutualiser le traitement de nos déchets ménagers et de nos déchets issus de la collecte sélective au sein de l'UVE et du CTCS (centre de tri des collectes sélectives) dont Orléans Métropole est propriétaire.

La convention confie notamment au coordonnateur (Orléans Métropole) la mission de signer au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement d'autorités concédantes le contrat de concession de travaux et de services publics de l'usine de traitement des ordures ménagères et du centre de tri de Saran avec le titulaire retenu.

Par délibération en date du 26 septembre 2019, le conseil communautaire a autorisé la signature d'un avenant à la convention initiale avec les membres du groupement d'autorités concédantes afin notamment d'autoriser la signature par le coordonnateur, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement d'autorités

concedantes, de la convention multipartite et de clarifier la répartition des responsabilités entre les membres s'agissant du financement des investissements.

Il était prévu dans le contrat initial de Concession pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères, que le Concessionnaire serait chargé dans le cadre d'un mandat de recette, de facturer et d'encaisser auprès des autres membres du groupement d'autorités concedantes concernés, puis de reverser à Orléans Métropole, le montant correspondant.

Orléans Métropole a souhaité modifier cette disposition dans le cadre d'un avenant (n°2) au contrat de concession afin que la Métropole puisse facturer directement à chaque membre du groupement d'autorités concedantes le montant de Rémunération financière de tri (RFT) lui incombant.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux du Centre de tri des collectes sélectives, la Mise en Service Industrielle de ce dernier initialement prévue le 01/01/2021 est décalée en lien avec la crise sanitaire, impactant ainsi la date d'arrivée des apports des collectes sélectives de certaines collectivités membres du groupement, au 1^{er} mars 2021 pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER l'avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement d'autorités concedantes pour la passation d'un contrat de concession en matière de tri et de traitement des déchets, ayant pour objet de modifier les modalités de remboursement des montant RFT_{GAC} et de modifier les dates d'arrivées des collectes sélectives de certains membres du GAC ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer l'avenant n°2 ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout acte ou document afférent.

47) Délibération n°2021-046 : Jeunesse –Mise à disposition temporaire d'un bâtiment périscolaire avec la commune de Cléry-Saint-André

Rapporteur : Bernard ESPUGNA

A compter du 1^{er} janvier 2021, l'ALSH du Val d'Ardoux est installé dans les locaux de la Commune de Cléry-Saint-André. La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la Commune de Cléry-Saint-André se sont entendues pour organiser cet accueil dans le bâtiment périscolaire communal, dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

La commune refacturera à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire les charges de fonctionnement relatives à la période d'ouverture de l'ALSH du Val d'Ardoux.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider les termes de la convention de mise à disposition du bâtiment périscolaire de la Commune de Cléry-Saint-André.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ VALIDER les termes de la convention de mise à disposition du bâtiment périscolaire de la Commune de Cléry-Saint-André à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

48) Délibération n°2021-047 : Modification des membres des commissions thématiques

Rapporteur : Pauline MARTIN

Par délibérations n°2020-143 du 8 octobre 2020, et n°2020-220 du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a procédé à la désignation des représentants au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire,

Considérant que, sur demande de certaines communes, des modifications sont à apporter dans ces désignations,

Considérant qu'il convient de modifier les représentants de la commune de Villerrmain dans la Commission Aménagement du Territoire / Urbanisme, comme suit :

Remplacement de : *M. Michel CAILLARD par M. Arnold NEUHAUS, Titulaire, Commune de Villerrmain*
M. Arnold NEUHAUS par M. Dominique BILLARD, Suppléant, Commune de Villerrmain

La désignation des membres des Commissions thématiques permanentes et des représentants au sein des organismes extérieurs doit se faire au scrutin secret, mais le Conseil peut décider à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DIRE que l'élection des conseillers communautaires au sein des Commissions thématiques permanentes et des représentants au sein des organismes extérieurs se fera par vote à main levée ;

2°/ DESIGNER les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la Commission Aménagement du Territoire / Urbanisme, comme suit :

Remplacement de : M. Michel CAILLARD par M. Arnold NEUHAUS, Titulaire, Commune de Villermain,
M. Arnold NEUHAUS par M. Dominique BILLARD, Suppléant, Commune de Villermain ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

49) Délibération n°2021-048 : Bilan à mi-parcours du CRST du PETR Pays Loire-Beauce pour la période 2020-2023

Rapporteur : Pauline MARTIN

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du PETR Pays Loire Beauce a été signé en 2017 par la Région Centre-Val de Loire, le PETR Pays Loire Beauce, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la commune de Beaugency. Il comporte l'engagement financier de la Région Centre-Val de Loire pour six années sur le territoire (2017-2023), à hauteur de 8 125 000 €.

Par délibération n°20-22 du 15 décembre 2020, le Comité syndical du PETR Pays Loire Beauce a approuvé le projet définitif de bilan mi-parcours du CRST du PETR Pays Loire Beauce pour la période 2020-2023.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver ce bilan à mi-parcours et d'autoriser Madame le Président à le signer.

Monsieur CUIILLERIER indique que le bilan à mi-parcours a été négocié avec la Région Centre-Val de Loire puis présenté en bureau avec deux réserves. La question qui se pose est relative à la participation de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine au PCAET. Il évoque également la question des friches et notamment la revalorisation de la friche de Patay. Monsieur CUIILLERIER donne quelques explications sur la prolongation du contrat de pays pour une année, la somme de 8 125 000 € est restée identique. Il reste à ce jour 2 500 000 € à consommer pour les deux années à venir.

Monsieur ECHEGUT indique que les réserves évoquées par Monsieur CUIILLERIER correspondaient davantage à des points de discussion. Monsieur CUIILLERIER indique que la participation de la CCBL semble se confirmer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER le bilan à mi-parcours de CRST du PETR Pays Loire Beauce ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

50) Délibération n°2021-049 : Délégations d'attributions au Président – Décisions prises

Rapporteur : Pauline MARTIN

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte des décisions prises par Madame le Président en vertu des délégations d'attribution depuis le 17 décembre 2020.

Finances

- Décision 2021/001 du 22 janvier 2021 : Signature de contrat ligne de trésorerie avec la Banque Postale

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ PRENDRE ACTE des décisions prises ci-dessus ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

51) Questions et communications diverses

Madame MARTIN donne les dates des prochaines réunions

- 18/02/2021 (18h00) : Commission Enfance Jeunesse Scolaire
- 17/02/2021 : Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme
- 8/03/2021 (9h00) : Bureau
- 9/03/2021 (18h00) : Commission Culture, Lecture publique
- 11/03/2021 (18h00) : Commission Social Santé
- 15/03/2021 (10h00) : Conférence des Maires (présence de M. Néraud et Monsieur Legros – Agence Loiret Numérique)
- 25/03/2021 (20h00) : Conseil communautaire
- 6/04/2021 (9h00) : Bureau
- 17/04/2021 (9h00) : Séminaire

Madame MARTIN donne ensuite des éléments d'informations sur l'actualité sanitaire.

Concernant la prise de compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités Locale (AOM locale), Madame MARTIN fait un point sur la réunion qui s'est tenue le 5 février 2021 avec le Président de la Région. Les communes ont jusqu'au 18 avril 2021 pour délibérer sur le transfert de la compétence à la CCTVL. Elle a demandé que la Région continue à organiser les services non urbains et scolaires sur le territoire de la CCTVL, et que la CCTVL intervienne en complémentarité de la Région sur une offre supplémentaire de mobilité d'intérêt local (courrier à venir). Monsieur CUILLERIER indique qu'il s'est entretenu avec plusieurs ministres qui lui ont confirmé que la compétence transport scolaire n'était pas obligatoire pour les EPCI.

Madame MARTIN fait un point d'étape concernant le recrutement du Directeur de l'Office de Tourisme. Elle explique qu'elle s'est accordée un temps de réflexion avec Madame BRET.

Madame MARTIN revient sur le recrutement d'un médecin par la Région pour le Centre de Santé de Beauce la Romaine. Ce médecin arrivera le 1^{er} mai 2021.

Madame MARTIN fait un point sur le centre de vaccination qui est organisé à l'hôpital Lour Picour. Elle explique que les 15 premiers jours sont complets. Les journées de lundi et jeudi ont été réservées aux CCAS de Meung-sur-Loire, et Beaugency sur les 15 premiers jours de mars. Il est important que les dernières communes (Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry, Dry) qui n'ont pas transmis les informations relatives à leur population vulnérable le fassent rapidement.

Aucune autre question n'étant soumise à l'assemblée, Madame le Président lève la séance à 23 h 31.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, Les Membres du Conseil communautaire,